



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

CONCLU ENTRE

Le Pays Loire Val d'Aubois, représentée par son Président, monsieur Serge MECHIN, ci-après désigné par « le territoire »,

La communauté de communes Berry Loire Vauvise, représentée par son Président, monsieur Jean-Paul DOUSSET

La communauté de communes du pays de Nérondes, représentée par son Président, monsieur Thierry PORIKIAN

La communauté de communes des Portes du Berry, entre Loire et Val d'Aubois, représentée par son Président, monsieur Olivier HURABIELLE

La communauté de communes des Trois Provinces, représentée par son Président, monsieur Pierre GUIBLIN

D'une part,

L'État, représenté par Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher et ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, représenté par son Président, François BONNEAU et ci-après désigné par « la Région » ;

Le Conseil Départemental du Cher, représenté par son Président, Jacques FLEURY et ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part.

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduit dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi des travaux est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour que le contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent sous l'égide des exécutifs locaux de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants...

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit ainsi un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux. Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires. Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, ...), ainsi que la Région et le Département.

En région Centre Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison *des priorités du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux. »*

Pour ce faire, l'État et le Conseil Régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil Régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022.

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil Régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Le Département du Cher accompagne les CRTE dans le cadre de la stratégie qu'il a définie au titre de ses politiques d'interventions, dont la politique d'aménagement du territoire visant à bâtir un projet de territoire global et cohérent, vecteur d'équité

Engagé depuis plus de 30 ans aux côtés des collectivités de rang supérieur (en particulier avec la Région et ses contrats territoriaux), de l'État (pôles d'excellence rurale, contrat de ruralité) et de l'Europe (LEADER), le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois a conduit de nombreux programmes d'aménagement et de développement durables (dont un agenda 21 local). Il est également en charge de l'élaboration et du suivi du schéma de planification territoriale depuis 2016 (SCoT).

Garant de valeurs statutaires orientées sur la solidarité et la recherche de l'intérêt collectif, le Pays Loire Val d'Aubois favorise la coopération intercommunale et intercommunautaire. Il est un cadre reconnu pour conduire des réflexions ainsi que des programmes d'actions multisectoriels (économie, social, environnemental).

Le Pays Loire Val d'Aubois, les communautés de communes l'État, le Conseil régional Centre Val de Loire et le Conseil départemental du Cher se sont engagés, le 25 juin 2021, à élaborer ensemble un Contrat de Relance et de Transition Écologique, prenant appui sur le projet de territoire, et les autres plans et programmes du territoire (dont le SCoT rural).

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les bassins de vie dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays Loire Val d’Aubois

Le projet de territoire porte l’ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l’histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l’engagement des acteurs.

L’élaboration d’une vision stratégique suppose d’identifier les enjeux du territoire à l’aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l’articulation entre les différentes dimensions qu’elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires et de les décliner en orientations stratégiques et en plans d’actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l’avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter ce dernier. Le partenariat construit autour de ce contrat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le CRTE s’inscrit dans la continuité et en cohérence avec les programmes et contractualisations déjà engagés sur le territoire, et listés dans la convention d’initialisation signée le 25 juin 2021, rappelés ci-après :

- Le programme national « Petites Villes de Demain » engagé sur les communes lauréates de :
 - o La Guerche sur l’Aubois
 - o Sancoins
- La convention territoriale globale signée avec la CAF et le Conseil départemental par les communautés de communes :
 - o Berry Loire Vauvise
 - o Pays de Nérondes
 - o Portes du Berry
 - o Trois Provinces
- Le contrat territorial de santé signé par l’Agence régionale de santé et la communauté professionnelle de santé de l’est du Cher (CPTeST 18)
- Le contrat régional de solidarité territoriale 2016-2022 signé avec le Conseil régional Centre-Val de Loire par :
 - o Le syndicat mixte du Pays Loire Val d’Aubois
 - o Les communautés de communes Berry Loire Vauvise, pays de Nérondes, Portes du Berry et Trois Provinces
- Les contrats de territoire signés avec le Conseil départemental par les communautés de communes :
 - o Berry Loire Vauvise
 - o Pays de Nérondes (2018-2021)
 - o Portes du Berry (2017-2021)
 - o Trois Provinces (2017-2021)
- Le programme LEADER Berry Val de Loire, 2014-2022 porté conjointement par les Pays Loire Val d’Aubois et Sancerre Sologne (chef de file)

Article 3 – Les orientations stratégiques

Pour la période 2020-2040, le Pays Loire Val d'Aubois a imaginé un projet de développement durable basé sur la relance de son attractivité. Cette entreprise territoriale se fonde sur :

- un positionnement géographique permettant de capitaliser sur les relations d'échange avec les territoires voisins mais également plus éloignés, grâce à ses voies de communication ;
- des espaces naturels, agricoles et forestiers à la fois entretenus et productifs ;
- des paysages remarquables par leur diversité et leur qualité ;
- un patrimoine industriel bâti valorisé dans le cadre d'une démarche globale de recherche de la qualité architecturale et paysagère (Pays d'art et d'histoire) ;
- une armature territoriale qui permet d'assurer un maillage du Pays sur un panier de services de base nécessaire aux besoins quotidiens des habitants et acteurs économiques.

En effet, confronté à la « concurrence » des pôles urbains qui l'entourent, le projet de territoire vise à définir le positionnement du Pays Loire Val d'Aubois dans cet écosystème en misant sur ses atouts pour capter les ressources de cette économie des flux (revenus touristiques ou sociaux, pensions de retraites, navetteurs, commerce, etc.). Il s'agit également de renforcer la capacité des entreprises du territoire à créer de la valeur ajoutée, notamment par la transformation locale des ressources primaires et autres matières premières.

Dans ce projet, la ruralité et les spécificités locales du Pays fondent un projet dynamique imposant un développement plus qualitatif du territoire avec des exigences renforcées pour la qualité de l'aménagement, des paysages, de l'environnement et une priorité donnée à la requalification de l'habitat existant, notamment dans les cœurs de bourgs. Les perspectives de développement économique s'orientent vers la poursuite de la tertiarisation de l'économie, la stabilisation du secteur industriel voire sa diversification dans le cadre de la transition énergétique, le développement de l'artisanat de production et des services dans une économie davantage présente. Parallèlement, le développement de la couverture numérique et du tourisme durable offre de nouvelles opportunités au territoire.

Ce scénario sobre prévoit à terme une stabilisation de la population à son niveau actuel, et la limitation du vieillissement grâce à l'arrivée de nouveaux jeunes actifs.

Ce projet repose sur une concertation et une mobilisation locale qui se sont caractérisées, entre 2018 et 2020, par :

- l'organisation d'une communication, à la fois digitale et traditionnelle, afin de faciliter la circulation de l'information sur le territoire et recueillir les avis ;
- la mise en place d'un point d'accueil et d'information du public dans une commune-pôle située au centre du territoire (facilement accessible) et proposant une bonne amplitude horaire et journalière ;
- la rencontre des habitants à l'occasion d'animations et de réunions : à différentes étapes d'élaboration du projet, selon divers formats et en différents points du territoire ;
- l'implication systématique des associations et des acteurs locaux dans la co-construction du projet.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire.

- **Orientation 1 : un territoire de solidarité gage de cohérence sociale et spatiale**

Sur l'intervalle 1999-2017, le territoire s'inscrit dans une légère baisse démographique avec un taux d'évolution de la population de -0,18 % par an. On observe des disparités sur le territoire, avec certaines petites communes rurales qui connaissent une dynamique positive grâce à l'apport migratoire, et des polarités (Sancoins, La Guerche-sur-l'Aubois, Nérondes, Sancergues) où l'on observe une baisse de la population. L'ambition consistera à réamorcer une croissance démographique modérée sur les polarités et à stabiliser les évolutions de population sur le reste du territoire.

Dans cette perspective, le territoire ambitionne de poursuivre les efforts initiés en matière d'adaptation du parc de logements aux besoins de la population actuelle et à venir pour construire une offre d'habitat diversifiée permettant d'améliorer les parcours résidentiels sur le territoire.

Par ailleurs, la stratégie en matière d'accueil de population vise à s'inscrire en cohérence avec un objectif d'aménagement de la proximité (habitat, commerces, services, équipements, emploi) afin de limiter les déplacements dans un territoire où la dépendance à la voiture individuelle est avérée. L'identification et la préservation de l'armature naturelle du territoire, support du projet global, constituent également une priorité dans la stratégie de valorisation des qualités intrinsèques du territoire.

- ➔ Enjeux partagés : conforter les pôles de l'armature territoriale, rénover l'habitat et adapter l'offre de logement, organiser la mobilité, promouvoir un développement commercial équilibré, renforcer le maillage en équipements et services, modérer la consommation d'espaces, conforter l'armature des espaces naturels, agricoles et forestiers et protéger les paysages.

- **Orientation 2 : valoriser les ressources locales pour développer les activités et l'emploi**

Le Pays Loire Val d'Aubois est confronté à une contraction du nombre d'emplois localisés sur son territoire. Il se caractérise par le poids encore conséquent de la sphère productive dans le tissu économique local (environ 40% en 2017, seulement 28 % sur le territoire voisin du Grand Nevers), héritage d'une longue tradition industrielle. Celle-ci apparaît toutefois en retrait, dans le contexte de désindustrialisation qui prédomine dans les territoires ruraux, au profit de la sphère présentielle.

Le secteur de l'industrie concentre encore plus de 15 % des emplois mais on note des fragilités liées notamment à l'éloignement des centres de décisions économiques et au manque d'expertise locale sur les filières de l'innovation économique. Le secteur de l'agriculture concentre 14 % des emplois mais est notamment confronté à une rentabilité limitée des activités dominantes (cultures céréalières et élevage bovin allaitant) et à des enjeux de transmission des exploitations agricoles face à l'agrandissement de leur taille.

Dans ce contexte, l'ambition du territoire est de développer une stratégie de soutien au tissu économique local et d'accompagner sa mutation, notamment vers une économie présentielle favorable au maintien de l'emploi local et au développement des services à la population, vers une agriculture de proximité ou encore vers les opportunités offertes par la transition énergétique. Cette stratégie s'inscrit dans une logique d'optimisation des moyens, équipements et ressources foncières et de valorisation du développement des infrastructures numériques.

- ➔ Enjeux partagés : valoriser les grandes filières productives du territoire, conforter l'économie présentielle et le tourisme, capitaliser sur les infrastructures de communication, accompagner les filières locales, promouvoir l'économie circulaire et la croissance verte, développer les activités agricoles et forestières, favoriser l'accueil des entreprises (espaces à vocation économique), bien gérer les paysages du territoire.

- **Orientation 3 : un territoire attractif**

Le Pays Loire Val d'Aubois présente de nombreux atouts liés à son caractère rural : la qualité de vie, le calme, l'espace et la proximité avec une nature préservée sont autant d'éléments qui fondent l'attractivité résidentielle du territoire. Toutefois, cette attractivité reste conditionnée à certains prérequis tels que la présence d'une offre de proximité en matière de services publics, de santé ou de commerce ainsi que d'une offre de transports et d'emplois suffisante.

Le projet du Pays Loire Val d'Aubois vise à assurer le maintien et le renforcement de ce nécessaire panier de services publics de base et de services de santé de proximité, à améliorer l'offre de mobilité et à créer les conditions favorables au développement d'un tissu économique local divers reposant sur le juste équilibre entre économie productive et présentielle.

Au-delà de ces priorités (en référence à l'orientation 2) dont la mise en application repose pour partie sur des usages innovants du numérique, le Pays Loire Val d'Aubois ambitionne de poursuivre son engagement dans la transition énergétique, dans la continuité de son Agenda 21 local et des démarches engagées précédemment. Il s'agit ainsi de conforter les atouts qui fondent son attractivité (qualité de vie, de l'habitat, des paysages urbains et naturels) mais également de les valoriser dans une perspective de développement touristique.

- ➔ Enjeux partagés : revitaliser les centres bourgs, garantir la qualité paysagère dans les aménagements, valoriser les paysages en tant que ressources du développement local, préserver l'armature écologique et la ressource en eau, adapter le territoire aux changements climatiques, prendre en compte les risques.

Ces orientations stratégiques ont été déclinées sous forme de mesures à inscrire au CRTE, regroupées en thématiques, dans l'annexe 2. Ces mesures comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en opérations portées par les acteurs territoriaux.

Un premier recensement de ces opérations est décrit dans le tableau des projets joint en annexe 3.

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'un examen spécifique par le comité des financeurs afin d'être proposés par la suite à l'intégration du contrat de relance et de transition écologique

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les opérations qui feront l'objet d'un accord de principe du comité de pilotage seront inscrites chaque année dans une convention de financement après validation par les instances de gouvernance.

Le Préfet du Cher peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Article 5 - Engagements communs des financeurs

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1 Engagements du territoire

En signant ce contrat de transition écologique, le Pays Loire Val d'Aubois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire s'engage à animer le travail d'élaboration et de pilotage du CRTE, en associant étroitement les partenaires (Etat et ses opérateurs, Région, Département, porteurs de projet et société civile) afin d'engager et de maintenir la dynamique de projets sur le territoire, en réponse aux objectifs du projet de territoire du Pays Loire Val d'Aubois.

Le territoire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

5.2 Engagement de l'Etat, ses établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

Une convention d'initialisation a été signée entre le territoire du Pays Loire Val d'Aubois, les communautés de communes, le Conseil régional, le Conseil Départemental et l'Etat le 25 juin 2021, marquant l'engagement de l'ensemble des partenaires et du territoire.

L'appui de l'État porte notamment sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les services déconcentrés de l'État et agences techniques départementales pourront également être sollicités.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple étudier les actions amorcées nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles.

5.3 Engagements de la Région Centre Val de Loire

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique ...

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

5.4 Engagements du Département du Cher

Chef de file des politiques de solidarité sociale et territoriale, le Département du Cher privilégie les investissements d'avenir pour renforcer sa compétitivité et son attractivité.

En cohérence avec les principaux Schémas départementaux, il met notamment à disposition des collectivités expertise, conseils et dispositifs d'ingénierie de projets dans une logique de développement territorial et d'aménagement durable.

Il apporte son soutien aux actions s'inscrivant dans le cadre de sa politique d'intervention en termes d'aménagement du territoire définie en complémentarité avec ses politiques sectorielles relevant de ses compétences, autour des trois enjeux majeurs identifiés que sont la jeunesse, l'insertion par l'activité économique et la ressource en eau.

5.5 Engagements communs de l'État, de la Région et du Département

L'État, la Région et le Département s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le Comité régional des financeurs prévu à l'article R1232-11 du code général des collectivités territoriales assure la coordination des engagements financiers pour les projets présentés dans le cadre de ce contrat. Chaque financeur reste toutefois décideur et responsable des moyens qui le concernent.

Le Comité régional des financeurs peut mener une évaluation des projets mis en œuvre dans la région, en lien avec les équipes nationales de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. En tout état de cause, il assure le suivi de la mise en œuvre du programme dans la région Centre-Val de Loire.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

6.1 Le comité de pilotage

Comme le précise la convention d'initialisation signée le 25 juin 2021, le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Cher et par le Président du Pays Loire Val d'Aubois. Il est composé des représentants des communautés de communes signataires, de la Région Centre Val de Loire et du Département du Cher.

Les communes de La Guerche sur l'Aubois et de Sancoins sont engagées dans le programme "Petites villes de demain". Remplissant des fonctions de centralité sur le territoire, elles sont associées au présent CRTE et participent aux instances de gouvernance.

Le COPIL siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE.
- Examiner l'avancement et la programmation des actions.
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique.

- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
- Etablir la convention annuelle de financement.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est composé des représentants du Pays, des communautés de communes, des services de l'Etat, de la Région et du Département et des centralités du territoire (La Guerche sur l'Aubois et Sancoins). Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le territoire se charge d'associer aux comités techniques, en accord avec les services de l'Etat, de la Région et du Département, les partenaires dont la mobilisation est nécessaire pour l'accompagnement des projets et actions inscrits au CRTE.

6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de cinq ans. Il est modifié autant de fois que jugé nécessaire d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 8 - Suivi et évaluation

Les signataires s'accordent sur la mise en place d'un socle d'indicateurs communs, généraux et thématiques, décrits dans l'annexe 2. Ils permettront d'apprécier le niveau de réalisation du contrat et l'impact des projets soutenus en matière de relance économique et de transition écologique.

Liste des annexes

Annexe 1 : portrait du territoire

Annexe 2 : Déclinaison des orientations en plan d'actions

Annexe 3 : tableau des projets

Article 9 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Établi en 8 exemplaires et signé le 15 décembre 2021

Le Président du Pays Loire Val
d'Aubois

M. Serge MÉCHIN

Le Président de la
Communauté de communes
des Portes du Berry,
entre Loire et Val-d'Aubois

M. Olivier HURABIELLE

Le Président de la
Communauté de communes
Berry Loire Vauvise

M. Jean-Paul DOUSSET

Le Président de la
Communauté de communes
des Trois Provinces

M. Pierre GUIBLIN

Le Président de la Communauté
de communes du pays de
Nérondes

M. Thierry PORIKIAN

Le Président du Conseil
départemental

M. Jacques FLEURY

Pour le Président du Conseil
régional du Centre-Val de
Loire et par délégation, le
Vice-président

M. Philippe FOURNIÉ

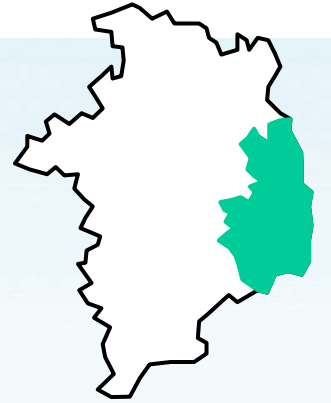
Le Préfet du Cher

M. Jean-Christophe BOUVIER



CONTRAT DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

#IciOnAccélère



Portrait de territoire



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

Territoire de pays

Le territoire est celui de quatre communautés de communes occupant le Sud-Est du département du Cher. Ce territoire, riverain des vallées de la Loire et de l'Allier établit le contact avec les régions voisines de la région Centre-Val de Loire : Bourgogne Franche-Comté à l'Est et Auvergne-Rhône-Alpes au Sud. Il s'insinue dans un réseau de villes moyennes : Bourges à l'Ouest (66 700 habitants) et Nevers à l'Est (35 300 habitants).

Ces communautés de communes sont fédérées dans le syndicat mixte ouvert du Pays Loire Val d'Aubois (établissement public existant depuis 1986). Ces intercommunalités ont été créées entre 2001 et 2013.

Le Pays Loire Val d'Aubois regroupe moins de 26 000 habitants et sa démographie est en légère baisse depuis le début des années 2010. La densité de population est de l'ordre de 24 habitants/km² sur ce territoire qui s'affiche donc comme résolument rural. Il est l'un des 30 pays qui maillent et participent à l'aménagement du territoire régional.

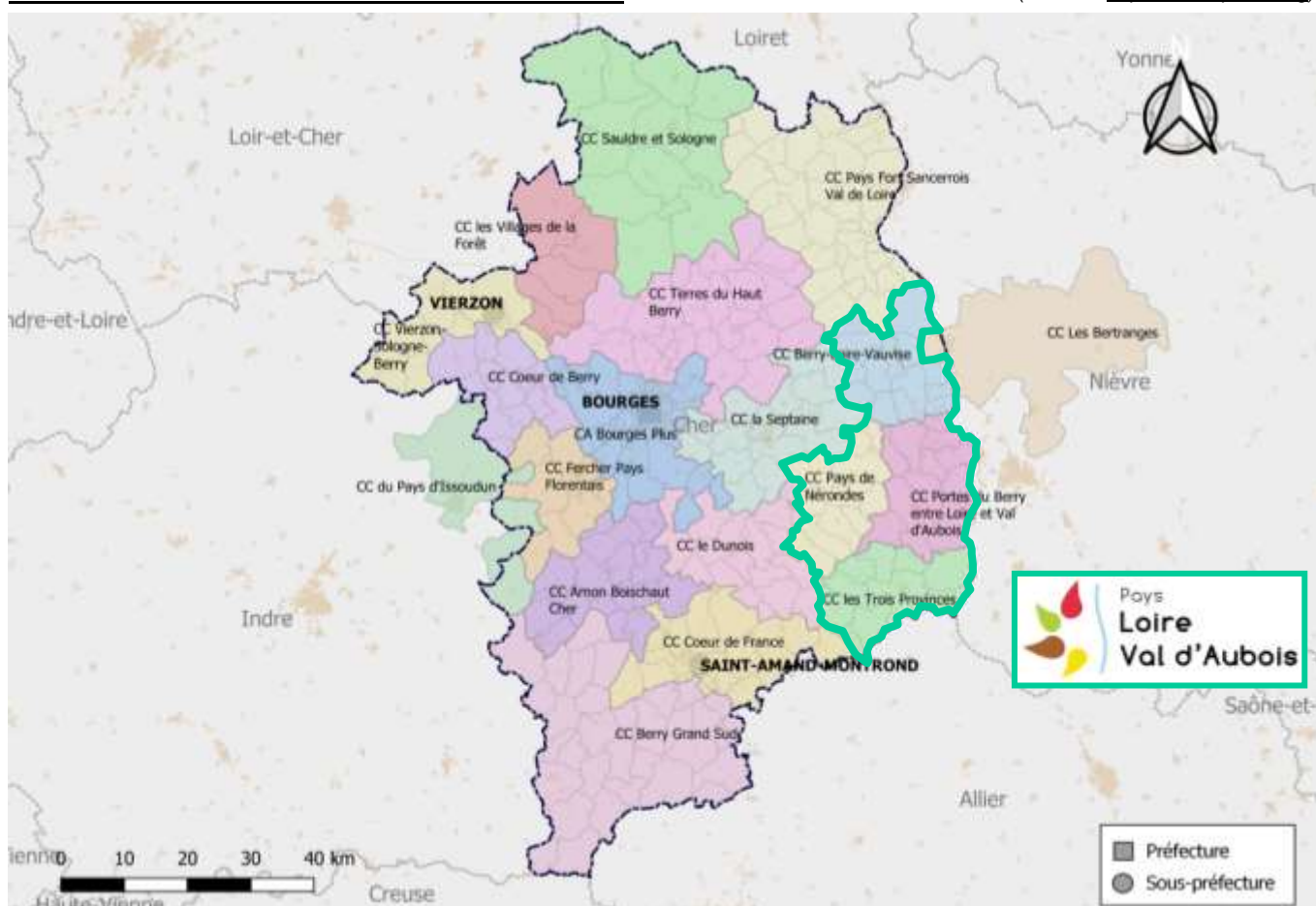
Données démographiques

(Source : INSEE)

	Syndicat mixte	Communautés de communes			
	Pays Loire Val d'Aubois	Portes du Berry	Trois Provinces	Pays de Nérondes	Berry Loire Vauvise
Communes (périmètre SCoT)	49	12	11	12	14
Population (municipale 2016)	25 723	9 896	5 237	4 943	5 647
Evolution 2011-2016	-0,76%	-0,37%	-1,31%	-0,95%	-0,76%
Densité (habitants/km ²)	24,1	36,4	19,5	19,8	20,5

Situation administrative du territoire dans le Cher

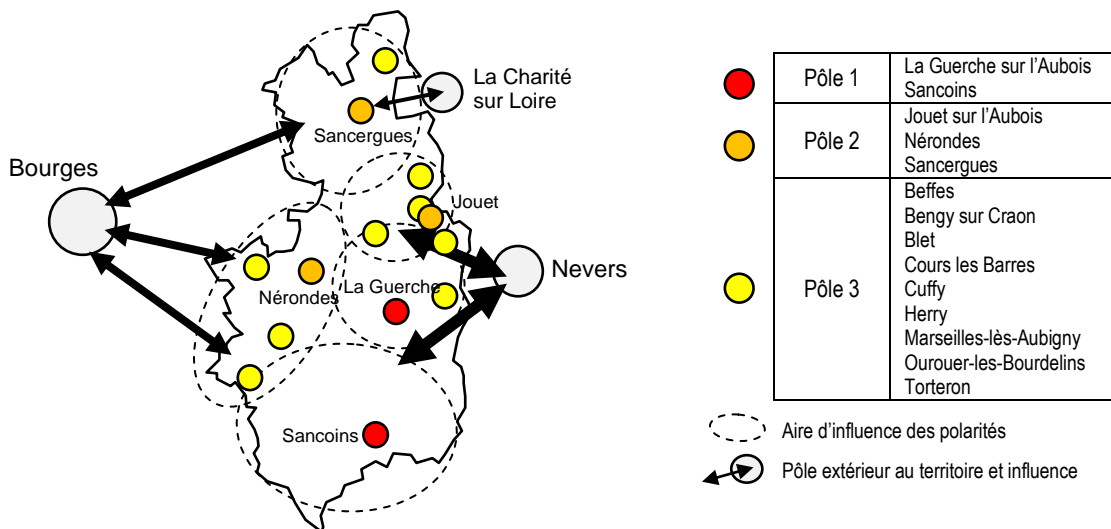
(Source : <https://fr.wikipedia.org>)



L'armature urbaine du territoire est faible et repose sur deux principaux bourgs installés dans la vallée de l'Aubois : La Guerche sur l'Aubois et Sancoins. Des villages de moindre importance complètent ce dispositif comme Jouet sur l'Aubois, Nérondes et Sancergues. Les pôles extérieurs au territoire impactent celui-ci en terme d'emplois et de services.

Armature et organisation territoriale

(Source : SMPLVA)



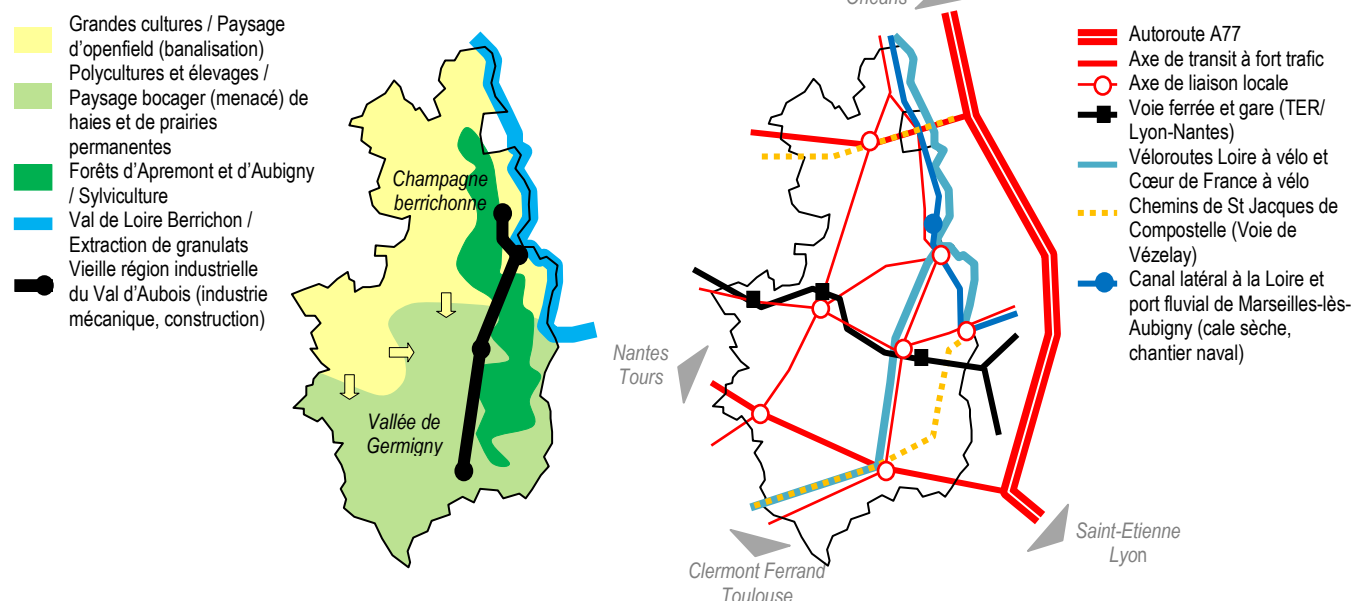
Bien qu'héritier d'une histoire industrielle amorcée dès le Moyen Age, ce territoire est aujourd'hui à dominante rurale et agricole. Il présente un relief peu marqué qui se caractérise par des formes annonçant la transition entre les plaines du bassin parisien et les plateaux du Massif Central. L'eau est une caractéristique forte du territoire. Elle a marqué l'histoire, la culture locale et le paysage. Trois vallées y ont constitué des voies de commerce importantes vers Orléans, Tours et l'Océan Atlantique (Vallées de la Loire, de l'Allier et de l'Aubois).

Deux voies d'eau ont été créées pour les besoins des industries locales (métallurgie, terre cuite, chaux et ciment, bois, etc.), dont le canal latéral à la Loire qui permet de rejoindre les canaux du nord et de l'est de la France : la Seine, vers Rouen et la Manche, les Pays-Bas et l'Allemagne mais aussi vers la Saône et le Rhône : Lyon, Arles, Port-Saint-Louis et la mer Méditerranée.

Le territoire est donc non seulement un territoire ouvert, « sans obstacle naturel le divisant ou l'isolant », mais encore, il est un territoire de passage aisément accessible grâce à diverses voies de communication dessinant le couloir de circulation qui, de la Méditerranée à Lyon, remonte vers Paris et le grand Ouest français en empruntant le Val de Loire.

Occupation du territoire (surfaces et réseaux)

(Source : SMPLVA)



Enjeux thématiques

Ils sont présentés dans le respect des principes du développement durable auxquels le Pays Loire Val d'Aubois adhère depuis une dizaine d'année dans le cadre d'une démarche de type Agenda 21. Les enjeux sont déterminés en référence aux informations fournies par la circulaire ministérielle n°6231-SG du 20 novembre 2020, et selon la réunion partenariale organisée par monsieur le préfet du Cher, en date du 08 janvier 2021.

Les items sont présentées, et complétées ponctuellement selon l'intérêt local, au regard des trois piliers du développement durable.

Il a semblé utile, en complément des thématiques définies par l'Etat et la Région Centre-Val de Loire et communiquées le 08 janvier 2021, de proposer une vision globale des enjeux du Pays Loire Val d'Aubois sur la base du panel fixé par la circulaire ministérielle.

Cela offre une vision globale mais aussi locale des enjeux du territoire candidat au CRTE.

Tableau analytique des enjeux de développement durable dans le CRTE

(Source : SMPLVA)

Enjeux du pilier SOCIAL	Enjeux du pilier ECONOMIQUE	Enjeux du pilier ENVIRONNEMENTAL
<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la santé et aux services publics • Accès à la culture, à l'éducation et aux sports • Revitalisation des centres bourgs • Rénovation des logements • Mobilité • Réduction des inégalités sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique • Soutien au commerce et à l'artisanat • Economie circulaire • Aménagement et usages numériques • <i>Tourisme durable et valorisation du patrimoine</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Transition écologique • Actions vertueuses • Efficacité énergétique • Alimentation durable • Traitement des friches et des terrains pollués • Lutte contre l'artificialisation des sols • Préservation de la biodiversité

Texte normal : les items énoncés dans la circulaire ministérielle

Texte en gras : les thématiques définies prioritairement par l'Etat dans le Cher et le conseil régional

Texte en italique : la thématique portée par le territoire sur la base de son projet

Les enjeux sont déclinés pour chaque pilier du développement durable, et ce pour l'ensemble des thématiques énoncées. Ils donnent ainsi une lecture fine des problématiques locales pour lesquels le CRTE doit constituer un levier pour le changement.

Les enjeux du pilier SOCIAL

L'accès à la santé et aux services publics

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de villes en périphérie du territoire - Croissance démographique de plus en plus diffuse - Des services publics et d'intérêt général en partie regroupés (3 MSAP et 4 MSP) et centralisés sur les pôles (EHPAD par exemple) - Une communauté territoriale des professionnels de santé sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse démographique et vieillissement de la population - Eloignement des centres hospitaliers - Difficulté pour les consultations spécialisées - Hétérogénéité du territoire (plusieurs bassins de services) - Périphérie rurale du département
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de nouveaux habitants participant au renouvellement de la population et l'existence de services de santé courante - Mutualisation et dématérialisation d'une part importante des services sur le territoire pour assurer leur viabilité et leur pérennité 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilité démographique d'ensemble - Concurrence de pôles extérieurs au territoire - Désertification des zones les moins accessibles et/ou les moins bien dotées en services à la population
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la présence des professionnels de santé dans les structures d'exercice regroupé et appuyer les projets locaux de santé (développement de la télémédecine par exemple) - Accompagner l'accueil en résidence de transition avant l'EHPAD (type résidence sénior) - Moderniser les établissements à vocation sanitaire et social - Achever le maillage des maisons de services au public 	

L'accès à la culture, à l'éducation et aux sports

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Des écoles, des regroupements pédagogiques et des collèges pour l'enseignement primaire et le secondaire - De l'animation locale (concerts, théâtre et expositions, etc.) - La présence d'associations culturelles - Le label Pays d'Art et d'histoire et un projet de mise en réseau du patrimoine industriel combiné à celui d'une route européenne - Des associations sportives bien ancrées et structurées proposant des offres sportives variées entre les sports collectifs et les sports individuels 	<ul style="list-style-type: none"> - De moins en moins de jeunes sur le territoire (0-4 ans et 14-19 ans) - Un certain turn-over des enseignants en collège - L'absence de lycée sur le territoire - Un déficit de certains équipements culturels et d'accueil des jeunes - Un manque de coordination et de mise en synergie des prestations et des événements - Une mobilisation difficile du public jeune - Des équipements peu nombreux, très demandés et parfois dans un état moyen de conservation sur le territoire
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Un cycle complet pour l'enseignement jusqu'au cycle 4 - La possibilité de structurer une véritable politique d'animation culturelle en valorisant économiquement et socialement les ressources patrimoniales locales - Un dynamisme associatif capable de générer de l'animation sur le territoire auprès des publics jeunes notamment par le biais d'activités sportives 	<ul style="list-style-type: none"> - Un départ programmé des jeunes pour poursuivre leurs études supérieures couplé à une réduction progressive de la natalité - Une difficulté à entraîner tous les publics (dont les jeunes) dans le projet culturel du territoire - Des freins possibles au développement des pratiques sportives et de loisirs notamment auprès des jeunes par manque d'équipements adaptés ou libres
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'offre d'éducation en primaire et secondaire sur le territoire (locaux et moyens) - Encourager les projets de développement sportif et culturel (autant que possible à vocation structurante) - Moderniser les installations sportives et culturelles - Mutualiser les moyens des associations et organiser l'accueil du mouvement associatif sur le territoire (locaux) 	

La revitalisation des centres bourgs

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de Nevers et attractivité de l'axe ligérien soutenant le marché local de l'habitat (réhabilitation ou construction) et celui des services - Quelques pôles de commerces bien identifiés - Des marchés de plein vent en développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Vacance non négligeable des pas de portes en centre bourg - Des commerces de proximité en repli dans les polarités (magasins fermés) - Gamme réduite souvent à certains types de commerce (bouche, services financiers mais peu en matière d'équipement du logement et d'habillement par exemple)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de populations nouvelles participant au maintien de la croissance sur le territoire ainsi qu'à l'émergence de commerces en phase avec l'économie présente - Possibilité de coordonner les politiques de planification et de développement par le biais du SCOT rural (projet en phase d'arrêt) 	<ul style="list-style-type: none"> - Désertification de l'activité économique des centres-bourgs (abandon des locaux au RDC et du logement à l'étage) - Déficit d'attractivité des centres bourgs par manque de qualité des espaces publics - Reflux de l'offre commerciale en périphérie (soit des bourgs soit du territoire)
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation et diversification du tissu commercial dans les pôles de l'armature territoriale - Réduction de la vacance commerciale dans les centres bourgs (sur l'axe de la traversée principale notamment) - Mise en valeur des espaces publics (lien social et accès aux commerces et aux services, circulation douce, embellissement et paysagement, sécurité des traverses, stationnement...) 	

La rénovation des logements

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Accession à la propriété et au logement moins onéreuse qu'en ville - Des biens immobiliers disposant souvent d'un terrain (dans les villages et les hameaux) - Des logements souvent anciens dans les centres bourgs mais bien conçus et avec une identité remarquable pour certains 	<ul style="list-style-type: none"> - Vacance importante dans le parc des logements privés (67% des résidences principales construites avant 1948, et un logement sur deux avant 1915) - Parc locatif et locatif social peu important (7% du parc) - Des logements très mal isolés donc énergivores et coûteux pour les ménages souvent avec de faibles revenus
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de populations nouvelles participant au maintien de la croissance sur le territoire - Possibilité de coordonner les politiques de planification et de développement par le biais du SCOT rural (projet en phase d'arrêt) 	<ul style="list-style-type: none"> - Désertification des centralités et étalement urbain en périphérie - Inadéquation entre l'offre et la demande par manque de qualité et de confort des logements anciens notamment - Mauvaise réhabilitation des logements par manque de conseils et de moyens
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la vacance des logements anciens en encourageant la réhabilitation du bâti existant (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) notamment dans les centres-bourgs et les villages - Adapter l'habitat à l'attente des populations (personnes seules, jeunes sans enfants...) - Sauvegarder le patrimoine architectural local par une rénovation soignée 	

La Mobilité

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Territoire non enclavé et sans point de congestion routière - Existence d'axes routiers hiérarchisés permettant une desserte fine du territoire - Itinéraires de randonnée touristique de notoriété (à pied et à vélo) - Une offre TER structurante entre les villes de Bourges et Nevers, avec des gares accessibles à une large partie de la population du territoire - Des transports à la demande desservant l'intégralité des communes - Une offre scolaire complète 	<ul style="list-style-type: none"> - Place prépondérante de l'automobile pour les déplacements quotidiens - Une circulation marquée des poids lourds sur la RD2076 - Une méconnaissance globale de l'offre du territoire par la population - Faible usage des transports collectifs (hors scolaires) - Temps de parcours parfois décourageants en transport en commune - Faible part du vélo-utilitaire sur le territoire - Absence d'aménagement cyclable en dehors de la Loire à vélo
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Maillage des réseaux de circulation (route et voie ferrée) facilitant l'accès aux pôles internes et externes au territoire ainsi qu'aux grandes infrastructures (autoroute, grande ligne ferroviaire) - Possibilité d'une rationalisation des déplacements au regard des éléments de l'offre notamment scolaire et à la demande ainsi que du maillage des réseaux de circulation (route et voie ferrée) 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité importante face aux fluctuations des coûts de l'énergie et des solutions durables notamment pour les ménages les moins aisés et les jeunes - Risque d'une immobilité plus forte pour les personnes âgées - Une absence de réel pôle d'échanges encourageant les déplacements automobiles, et ne facilitant pas les interactions entre les modes de transports plus vertueux ou les modes actifs
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une solution de mobilité rurale à destination des captifs, pour les déplacements vers les polarités internes et externes (emploi notamment) - Mieux mutualiser les différentes solutions de mobilité pour en faire profiter le plus grand nombre notamment vers les polarités internes du territoire - Promouvoir et développer les services autour du vélo pour accompagner les cyclistes dans leurs déplacements quotidiens ou touristiques - Mieux informer et communiquer sur toutes les offres de transport à travers différents canaux et pour différentes cibles pour en développer l'usage 	

La réduction des inégalités sociales

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un chantier d'insertion sur le territoire ainsi qu'une mission locale - Des structures d'entraide sociale et médico-sociale (en gestions associative, communale, intercommunale et départementale) - Une politique généralisée en faveur de l'enfance-jeunesse sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Un chômage persistant - Une majorité des ménages avec des bas revenus - Une structure des ménages tendant vers plus de personnes seules et moins de couples avec enfants - Un vieillissement de la population source d'accroissement des fragilités
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Une culture de l'entraide à fortifier au profit des plus fragiles - La possibilité de coordonner les politiques de développement et d'inclusion sociale sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'appauvrissement de la population notamment des familles monoparentales et des retraités - Marginalisation des personnes âgées isolées
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les dynamiques d'entraide et l'accès aux dispositifs d'intégration ou d'inclusion sociale pour les publics les plus défavorisés - Pérenniser les structures professionnelles de l'insertion sociale - Développer les services aux parents et aux enfants (source d'épanouissement) 	

Les enjeux du pilier ECONOMIQUE

Le développement économique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Des filières bien ancrées sur le territoire - Une animation économique partagée (en binôme) par les intercommunalités - Des projets d'installation ou de desserrement de certaines entreprises locales, artisanales - Des friches industrielles potentiellement réutilisables - Un schéma de développement économique en projet via le SCoT 	<ul style="list-style-type: none"> - Une seule ZAE intercommunale aménagée et désormais complètement occupée - Peu de perspective en matière d'offre nouvelle (foncier économique et immobilier d'entreprise) - Pas d'harmonisation des aides intercommunales aux entreprises sur le territoire - Des donneurs d'ordre extérieurs au territoire
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accueil d'entreprises pour un développement endogène ou exogène dans une logique de recyclage - Valoriser les axes de communication terrestres et fluviaux du territoire dans une logique d'efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de l'accueil des entreprises sur au moins 2 intercommunalités - Risque d'une inadéquation entre l'offre foncière et immobilière, et la demande des entrepreneurs - Concurrence des autres territoires en matière d'offre
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les entreprises et l'emploi sur le territoire - Soutenir les filières économiques (mécanique, alimentaire, construction) - Achever le schéma de développement économique du territoire et dessiner les enjeux en matière d'accueil (à l'échelle des intercommunalités) - Etoffer l'offre en foncier et en immobilier, autant que possible par recyclage et par extension de l'existant, dans une démarche de qualité 	

Le soutien au commerce et à l'artisanat

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Des commerçants et artisans encore bien répartis sur le territoire - Une offre de la moyenne distribution dans les polarités - Une animation économique partagée (en binôme) par les intercommunalités 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre commerciale limitée dans certaines polarités - Pas d'harmonisation des aides intercommunales aux très petites entreprises sur le territoire - Faiblesse des unions locales pour accompagner les collectivités
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le maillage des services et des commerces sur le territoire pour les maintenir habitants et accueillir les touristes 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de fermeture de certains commerces dans les polarités par manque de soutien (notamment en phase de création-reprise, de mise aux normes...)
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les tissus commercial et artisanal dans les pôles de l'armature territoriale - Maintenir le panier de services aux habitants (secteurs marchands et non marchands) - Renforcer les filières de l'économie présentielle (commerces alimentaire et non alimentaire, artisanat de production, services aux habitants...) 	

L'économie circulaire

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une gestion intercommunautaire des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire sous la forme d'une redevance incitative) - Un tri sélectif multi-matériaux en porte à porte et l'apport des encombrants et des DIB en déchetteries 	<ul style="list-style-type: none"> - Un tri qui ne concerne pas les résidus alimentaires et fermentescibles (d'origine domestique ou produits par la restauration) ni certains plastiques - Pas de recyclerie ni de ressourcerie sur le territoire pour donner une seconde vie aux objets
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser économiquement les volumes collectés pour recyclage dans le cadre d'un service mutualisé et obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Impossibilité à favoriser le réemploi/réutilisation d'objets - Une marge encore possible dans la collecte de certains déchets
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la bonne gestion des déchets sur le territoire avec un objectif renouvelé de diminution du volume des ordures ménagères - Encourager la logique d'une « seconde chance » (objets, textile, mobiliers, électroménager...) et valoriser les déchets collectés 	

L'aménagement et les usages numériques

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un déploiement du THD engagé par toutes les communautés - Des alternatives technologiques pour en maîtriser le coût et assurer la transition vers la fibre à l'abonné (par la montée en débit de certains réseaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Carence des opérateurs privés - Des logiques de déploiement du THD contrastées sur le territoire (choix technologiques et desserte des foyers) qui pourraient créer de l'insatisfaction notamment dans les espaces les moins denses
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la connexion des foyers et des entreprises au THD 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'accompagnement au développement des usages
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la compétitivité des entreprises (circulation et échange de données, sécurisation des usages informatiques...) - Permettre aux habitants de relever le défi de la dématérialisation à outrance (achat à distance, interface avec l'administration...) - Favoriser l'émergence de tiers-lieux pour faciliter l'échange, le partage et la coopération (à la fois dans le cadre d'une nouvelle économie ou de nouvelles relations sociales) 	

Le tourisme durable et la valorisation du patrimoine

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de la région parisienne (réservoir de clientèles) - Potentiel de découverte pour le tourisme de nature (fleuve Loire), de culture et la randonnée (à vélo, à pied, en bateau) - Un Pays d'art et d'histoire et une promotion assurée au même échelon 	<ul style="list-style-type: none"> - Une notoriété touristique à développer - Des produits à créer pour valoriser les équipements - Des hébergements à adapter aux clientèles (hôtellerie de plein air, hébergements de grande capacité...)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des produits touristiques de court ou moyen séjour pour favoriser la consommation sur le territoire (nuitée, visite, services...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le tourisme en tant que mono-activité, seule alternative au développement économique du territoire
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Structurer la destination locale « Loire en Berry » dans l'offre Berry Province - Impliquer tous les acteurs dans la valorisation de la destination touristique « Loire en Berry » - Aider les investissements touristiques qualitatifs (accueil, infrastructures, hébergements, services...) 	

Les enjeux du pilier ENVIRONNEMENTAL

La transition écologique

Cet enjeu est transversal à tous les autres si bien qu'il est trop difficile de le traiter à part puisqu'il emprunte à la fois aux enjeux stratégiques développés dans les piliers social, économique et environnemental.

L'efficacité énergétique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire avec des ressources utilisables pour la production d'énergie verte (bois, méthanisation notamment) - Un potentiel pour l'énergie solaire photovoltaïque - Quelques entreprises RGE spécialisées dans l'utilisation de matériaux naturels (construction, isolation...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logements ancien et majoritairement énergivore - Une dépendance du territoire aux énergies fossiles émettrices de CO₂ (transport et chauffage) - Un territoire peu producteur de sa propre énergie - Peu de réseau de chaleur et pas de cogénération
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les filières ENR dans une démarche de mix-énergétique - Encourager l'isolation des bâtiments occupés de manière significative et des logements afin de gagner en efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la précarité énergétique des ménages - Poursuite de la baisse démographique faute d'un parc d'habitat ne répondant pas aux exigences de la transition
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Généralisation de l'isolation des bâtiments anciens, hors réglementation énergétique et inconfortables (bâtiments administratifs, à usage collectif, logements privés et publics, etc.) pour minimiser la consommation d'énergie - Favoriser les filières productrices d'énergie verte en soutenant les investissements d'équipements, d'infrastructures et de réseaux nécessaires à leur installation et leur développement sur le territoire - Sensibiliser et conseiller les habitants et les décideurs aux enjeux de la production d'énergie (y compris renouvelable) et de sa maîtrise 	

L'alimentation durable

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une agriculture produisant ici l'essentiel de l'alimentation (viandes, lait et fromages, légumes et fruits) - Des producteurs locaux engagés dans la vente directe - Une diversification croissante vers la transformation - Une conversion vers le bio qui s'accélère - Des outils et des acteurs déjà positionnés notamment sur l'utilisation des produits locaux dans l'alimentation notamment en matière de restauration collective 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de points de ravitaillement sur le territoire en produits frais locaux (à l'exception de quelques marchés de plein vent, et de magasin à la ferme) - Une méconnaissance sur la satisfaction de l'ensemble des besoins alimentaires par l'offre locale - Un pouvoir d'achat des ménages plutôt réduit - Des circuits courts pas toujours bien identifiés, comme leurs outils promotionnels, par les consommateurs - Certaines populations à rééduquer en matière d'alimentation équilibrée
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Une population locale de plus en plus sensibilisée aux enjeux du développement durable et au mieux vivre - Une crise sanitaire sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale qui interroge le modèle de la mondialisation et l'intérêt du local au détriment du global - Accroissement de la valeur ajoutée et création d'emplois non délocalisables 	<ul style="list-style-type: none"> - Une impossibilité des habitants à prendre le virage de la transition en se contentant de parer au plus pressé face à la crise et ses répercussions économiques et sociales lourdes - Une mondialisation incontournable pour l'alimentation y compris en local (en particulier avec l'adoption des grands traités commerciaux par l'UE et la France) - Une faible implication de la GMD vis-à-vis des producteurs locaux
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Aider les investissements publics et privés en faveur de la diversification agricoles et des circuits courts : matériels, équipements, locaux - Encourager le développement des modes d'agriculture responsables (mode biologique en particulier) - Favoriser l'émergence d'un projet alimentaire de territoire 	

Le traitement des friches et des terrains pollués

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un volet environnement du SCoT qui localise bien les sites BASIAS et BASOL sur le territoire - Un document d'orientations et d'objectifs du SCoT qui dresse une liste non exhaustive des friches foncières et immobilières à reconquérir 	<ul style="list-style-type: none"> - Une qualité moyenne des rivières à cause des nitrates (le territoire est en zone vulnérable) - Présence des sites industriels anciens dans le cœur ou la périphérie de certains bourgs
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Une capacité à traiter les sols pollués repérés sur le territoire ou à les prendre en compte dans les futures zones de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Une incidence potentielle des sols pollués et des décharges sur les ressources
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le recyclage foncier suite au traitement des sols pollués - Valoriser, selon leur localisation, les terrains en friche (déploiement d'installation photovoltaïque, autres usages non invasifs pour les sols, les usages agricoles et la ressource en eau) 	

La lutte contre l'artificialisation des sols

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un territoire peu habité et disposant de grands espaces naturels et cultivés (agriculture, forêt, vallées et cours d'eau, milieux humides...)	- Une consommation du foncier estimé à 219 hectares en 10 ans a priori faible, mais en réalité favorable à un certain étalement urbain de certaines polarités
OPPORTUNITES	MENACES
- Un SCoT rural (projet en phase d'arrêt) qui détermine pour les 20 prochaines années la consommation du foncier (habitat et activités)	- Une poursuite du phénomène d'étalement faute d'intégrer les principes d'urbanisation durable (construction en dents creuses, recyclage foncier...)
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le SCoT et les documents locaux (PLUi et PLU) - Sensibiliser aux enjeux de l'urbanisme durable 	

La préservation de la biodiversité

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une cartographie des trames verte, bleue et noire, et un état initial de l'environnement via le SCoT identifiant les secteurs à enjeux - Des richesses environnementales remarquables (notamment dans les vallées) protégées par des protections nationale et européenne - Un maillage bocager encore bien conservé sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Des zones de protection relativement limitées par leur étendue - Déprise agricole et retournement de prairie en culture entraînant la perte et l'enfrichement des milieux ouverts intéressants pour la biodiversité - Pratique agricole intensive (mécanisation et grandes parcelles de culture) conduisant à la diminution des éléments boisés et prairiaux du territoire
OPPORTUNITES	MENACES
- Expérimentation ou poursuite d'actions de gestion et de préservation mises en place dans le cadre des activités anthropiques exploitant les milieux naturels et semi-naturels	- Disparition progressive des milieux naturels d'intérêt à cause de pratiques agricoles, industriels ou anthropiques
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les milieux naturels d'intérêt identifiés dans les zonages de protection et d'inventaires (ZNIEFF, NATURA 2000, ENS) - Préserver les réservoirs de biodiversité identifiés dans la TVB, à savoir les cours d'eau, les boisements de taille importante, les milieux humides, les plans d'eau ainsi que les gîtes à chauves-souris... - Poursuivre la gestion durable des milieux naturels et semi-naturels exploités (espaces agricoles, boisements, cours d'eau...) aux travers des diverses actions initiées sur le territoire (mesures agro-environnementales et climatiques, plan simple de gestion, contrat de rivière...) - Veiller à concilier les pratiques agricoles avec la préservation des milieux naturels notamment le bocage principalement localisé au niveau de la Vallée de Germigny - Limiter le mitage des milieux naturels par les extensions des zones urbaines notamment au niveau de la vallée de la Loire et de l'Allier 	

Les actions vertueuses

Nous faisons ici le choix de deux orientations qui sont relativement prégnantes sur le territoire, tant par sa géographie et sa morphologie que par son histoire particulière :

- Le paysage

Il s'agit d'une thématique majeure des actions du Pays d'art et d'histoire qui fait de la recherche de la qualité architecturale et paysagère un enjeu majeur du label avec le Ministère de la culture. Celui-ci est largement relayé dans les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une agriculture motrice des dynamiques paysagères - Des lignes de relief structurantes et animant le paysage - Un contact entre le bâti et la végétation - Un cadre bâti avec des marqueurs remarquables de l'histoire locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Des traverses villageoises parfois distendues notamment le long des principaux axes routiers - Des phénomènes de dispersion de l'urbanisation dans de petits villages - Une disparition du maillage bocager
OPPORTUNITES	MENACES
- Faciliter la découverte de la diversité des paysages par le réseau dense réseau des petites routes, l'existence de des sites de qualité	- Une banalisation des paysages plus ouverts au détriment du bocage qui type fortement le territoire dans sa partie sud
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Aménager et animer les points de vue (signalétique d'information pour mieux vivre et lire les paysages) - Réduire les points noirs paysagers par des aménagements (suppression, embellissement de l'existant...) - Encourager une réflexion collective en faveur d'une charte paysagère pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ lutter contre la banalisation et la simplification des paysages agricoles ▪ intégrer le développement urbain aux paysages de plaine ▪ affirmer les paysages composites du territoire qui font transition d'est en ouest ▪ protéger (réhabilitation, rénovation...) et mettre en valeur l'architecture locale et vernaculaire (matériaux, savoir-faire...) ▪ etc. 	

- L'eau

C'est une ressource vitale pour l'alimentation, les activités et les loisirs. Elle est présente et visible sur le territoire qui est drainé par le fleuve Loire, la rivière Allier, les rivières de l'Aubois et de la Vauvise, et traversé par deux voies d'eau : le canal de Berry (non navigable) et le canal latéral à la Loire (navigable au gabarit Freycinet sur l'ensemble de ses biefs).

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne qualité des eaux de surfaces pour la Loire - Présence de périmètres de protection de captage établissant une réglementation visant à préserver la qualité des eaux souterraines - Établissement d'actions préventives ou correctrices pour les aires d'alimentations des captages jugées prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des eaux de surfaces moyenne à médiocre due aux macropolluants, aux pesticides mais également à la morphologie des cours d'eau et des obstacles à l'écoulement - Qualité des eaux souterraines médiocre pour les alluvions de l'Allier à l'aval, les calcaires et marnes du bassin versant de l'Yèvre/Auron et des calcaires et marnes de la Marche Nord du Bourbonnais notamment avec des teneurs en pesticides et nitrates élevées
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Des documents cadres fixant des objectifs de qualité et de gestion des eaux, à savoir le SDAGE et les SAGE Yèvre-Auron et Allier aval - Classement du Pays en zone vulnérable aux nitrates ayant pour objectif de protéger les eaux souterraines et de surface contre les pollutions provoquées par les nitrates d'origine agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Rejets de polluants dans les cours d'eau et s'infiltrant dans les nappes souterraines entraînant des pollutions au niveau des captages pour l'alimentation en eau potable
<p style="text-align: center;">ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la bonne qualité des eaux de surface lorsque celle-ci est atteinte - Mettre aux normes les assainissements collectifs défectueux ou dont la capacité de traitement est insuffisante - Conserver les actions de préservation de la ressource en eau souterraine au niveau des captages d'alimentation en eau potable afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée - S'appuyer sur les organismes et les documents cadres pour établir une politique de l'eau orientée vers une diminution des pollutions des eaux de surface et souterraines - Reconquérir la qualité de la ressource en eaux en luttant contre les pollutions liées aux activités agricoles et industrielles et aux rejets domestiques - Veiller à ne pas dégrader la situation actuelle de la ressource en eau 	

Démarches de développement durable

Le socle : l'agenda 21 local

Lancé en 2011, il décline, durant les quinze prochaines années, les bases d'un développement durable articulé sur ses trois piliers fondamentaux : social, économique et environnemental.

Objectifs	Axes	Actions
1- Le Pays, un territoire actif et créatif pour stimuler l'emploi	1.1- Conforter les filières économiques et les savoir-faire à fort ancrage territoriale	1- Soutenir l'émergence des éco-activités, notamment des filières économiques liées à la maîtrise de l'énergie et à l'éco-construction/éco-réhabilitation 2- Maintenir la valeur ajoutée de l'agriculture sur le territoire, soutenir les filières courtes et le bio
	1.2- Organiser l'accueil d'activités dans une politique économique commune	3- Mettre en place une stratégie foncière et immobilière 4- Favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets
	1.3- Initier un dialogue social territorial, gage d'innovation et de robustesse	5- Mettre en réseau les acteurs économiques, éducatifs et sociaux 6- Développer la qualification des habitants, levier de développement économiques et d'épanouissement
2- Le Pays, un espace de vie attractif	2.1- Assurer une maîtrise qualitative de l'habitat	7- Intervenir en faveur du logement et renforcer l'attractivité des centres bourgs 8- Affirmer une politique de déplacement durable sur le territoire 9- Optimiser l'accès et le maillage des pôles de services de proximité
	2.2- Renforcer l'identité du pays par la mise en valeur de son patrimoine	10- S'appuyer sur le patrimoine du pays comme source de richesse 11- Organiser une action culturelle coordonnée, garante de lien social
3- Le Pays, un territoire de solidarité	3.1- Renforcer les liens entre les personnes, gage de cohésion sociale	12- Conduire une action globale pour l'amélioration de l'offre de soins 13- Généraliser les démarches intergénérationnelles, lutter contre l'isolement et contribuer à l'autonomie des personnes âgées et handicapées
	3.2- Renforcer les services dédiés aux enfants et à leurs parents	14- Renforcer l'accueil de la petite enfance et de l'enfance 15- Encourager les initiatives des jeunes

Cet agenda a vocation à se décliner à travers la politique contractuelle de l'établissement, l'exercice de leurs compétences par les intercommunalités et les communes.

Les politiques contractuelles

Elles se basent toutes sur l'affirmation des principes du développement durable et le principe de la solidarité dite « descendante » en matière de distribution des crédits publics.

Le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois en assure traditionnellement la mise au point, le suivi et l'évaluation, dans un rôle d'interface avec les partenaires, et ce depuis 1999.

Il avait, dans ce cadre, élaboré une charte de territoire en 1998, dont les orientations ont été actualisées en 2003. Ce document cadre, qui a maintenant atteint et dépassé l'horizon de 15 ans qu'il s'était donné, a ancré dans les mentalités des élus locaux, des habitudes de travail en commun, des valeurs d'entraide, de solidarité et de mutualisation.

Le bilan sommaire de ces partenariats est éloquent tant sous les angles quantitatif que qualitatif :

- 1 contrat de ruralité
- 2 pôles d'excellence rurale
- 4 contrats régionaux de pays
- 3 contrats départementaux de pays
- 1 programme LEADER
- 12 programmes départementaux d'animation
- 13 contrats jeunesse et sport
- 3 OPAH
- 1 schéma de cohérence territoriale

Depuis 2019, le syndicat de pays est également compétent, suite au transfert organisé par les communautés de communes, en matière de promotion touristique notamment la création d'un office de tourisme intercommunautaire.

Les pages suivantes détaillent simplement la consistance des derniers contrats, négociés depuis moins de 5 ans, sur les fonds de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Le Contrat de Ruralité

Signataires	Dotation en €	Durée
Etat Communautés de communes (4) Syndicat de pays	2 849 224 € sur la base de 3 conventions annuelles	2017-2020 pour l'engagement
Organisation		
<p>Le Contrat de Ruralité était bâti sur six volets thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>L'accès aux services et à la santé</u> • <u>La revitalisation des centres bourgs</u> • <u>L'attractivité du territoire</u> • <u>Les mobilités locales et l'accessibilité du territoire</u> • <u>La transition écologique et énergétique</u> • <u>La cohésion sociale</u> <p>Et comportait une thématique ajoutée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La gestion intercommunale</u> <p>Ce contrat d'aide à l'investissement n'est intervenu qu'en faveur du soutien à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL, fonds DRAC, FNADT...).</p>		
Etat d'avancement		
<p>Ce contrat est terminé et son évaluation est en cours depuis la fin de l'année 2020.</p> <p>Il aura permis d'accompagner 17 projets ayant vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire dont ceux tournés vers l'accès aux services et aux soins (30% de l'enveloppe engagée), la revitalisation des centres bourgs (17%) et la cohésion sociale (35%).</p> <p>La maîtrise d'ouvrage aura été assurée à 41% par les intercommunalités (essentiellement celles à fiscalité propre) et à 52% par les communes constituant les polarités du territoire. Les fonds utilisés provenaient pour l'essentiel (70%) de la DSIL et du CPER.</p>		

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Signataires	Dotation	Durée
Région Centre-Val de Loire Communautés de communes (4) Syndicat de pays	5 683 000 € à la signature	2016-2022 pour l'engagement 2016-2023 pour le paiement
Organisation		
<p>Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) constitue la quatrième génération des contrats telle que définie par la Région-Centre Val de Loire pour accompagner l'investissement public et privé dans les territoires ruraux notamment.</p> <p>Le CRST est établi autour de trois grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>L'emploi et économie</u> : Très Haut Débit, zones d'activités, immobilier d'entreprises, insertion par l'activité économique, économie touristique • <u>Le mieux être social</u> : santé, services à l'enfance, commerces de proximité, équipements culturels, loisirs sportifs • <u>Le maillage urbain et rural</u> : habitat, transports, cœurs de village, espaces publics urbains <p>Et de deux stratégies régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Biodiversité</u> : trame verte et bleue, plan de gestion différenciée des espaces publics, matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau • <u>Plan Climat Energie régional</u> : plan isolation des bâtiments publics, filière bois énergie <p>Dans les zones rurales, avec A vos ID, la Région Centre-Val de Loire poursuit également les aides à des projets collectifs portés par les habitants, fédérant les acteurs locaux, privés et publics qui contribuent à l'emploi, l'activité, le développement de services, la valorisation des ressources et du patrimoine, l'animation locale...</p> <p>Le CRST du Pays Loire Val d'Aubois a été bâti pour soutenir l'investissement public réalisé par les collectivités afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. Ce contrat peut également accompagner l'investissement privé (particulier, association, professionnel, société).</p>		
Etat d'avancement		
<p>Ce contrat est en cours. Quelques grands projets structurants ont d'ores et déjà été réalisés comme l'achèvement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Pays d'art et d'histoire ainsi que celui du complexe sportif intercommunal de Nérondes, la construction d'un Maison de Santé Pluridisciplinaire à Sancergues et d'un cabinet médical à Nérondes, la construction de centre de loisirs à Cours les Barres, Herry, etc.</p> <p>Avec un taux d'engagement de 94%, et des projets en cours d'instruction, ce contrat pourrait utiliser l'ensemble des crédits encore disponibles avant la fin de l'année 2021. Par conséquent, il a été décidé de proposer une candidature à la future génération avant la fin de l'année 2021, et de préparer dès le début de l'année 2022, un nouveau projet.</p>		

Le programme LEADER Berry Val de Loire

Signataires	Dotation	Durée
Etat Région Centre-Val de Loire Syndicats de pays (Sancerre Sologne et Loire Val d'Aubois)	1 200 000 € à la signature	2014-2022 pour l'engagement 2014-2023 pour le paiement
Organisation		
<p>Les deux pays ligériens du Berry ont travaillé de concert dans le but de conduire une animation territoriale et d'élaborer une stratégie locale de développement puis d'un plan d'actions. Le plan d'actions entend faire du tourisme en particulier mais aussi de la culture et de l'environnement, les pierres angulaires du programme. Celui-ci repose sur deux axes stratégiques et quatre actions spécifiques concernant les potentiels du territoire, l'itinérance, l'organisation de la filière touristique, les identités locales.</p> <p>Les mesures définies localement supposent de :</p> <p>1) <u>Développer et préserver le potentiel touristique et culturel du territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux</u> Cette mesure permet de financer des actions immatérielles concourant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la découverte et à la préservation de la nature et des paysages ; - Faire découvrir et encourager la promotion des produits du terroir et de la gastronomie ; - Valoriser la culture, l'art, le patrimoine et l'artisanat. <p>2) <u>Faire de l'itinérance une manière privilégiée de découvrir les richesses du territoire</u> Cette mesure permet de financer des actions matérielles et immatérielles concourant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer des itinéraires de randonnées ; - Identifier et créer des circuits touristiques ; - Favoriser la découverte des richesses de l'ensemble du territoire à partir des sites remarquables. <p>3) <u>Structurer et consolider la filière touristique</u> Cette mesure permet de financer des actions matérielles et immatérielles concourant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des prestations touristiques d'excellence ; - Organiser et structurer le réseau des acteurs pour gagner en fluidité et en transversalité ; - Se doter d'une gouvernance touristique ambitieuse au service de l'économie touristique ; - Faire des acteurs locaux des ambassadeurs de leur territoire. <p>4) <u>Promouvoir le territoire autour des identités fédératrices : Loire, Berry, Sologne</u> Cette mesure permet de financer des actions matérielles et immatérielles concourant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'image de la destination à l'extérieur du territoire ; - Favoriser l'appropriation des identités du territoire par les résidents. <p>Les fonds LEADER concernent potentiellement l'investissement privé sous réserve d'obtention d'une aide publique nationale : micro-entreprise, TPE et PME au sens communautaire, association, professionnel, personne physique ou morale, ainsi que les collectivités locales et territoriales.</p>		
Etat d'avancement		
<p>Le taux de programmation des fonds LEADER s'établit à 57%.</p> <p>Les axes de développement en lien avec l'itinérance, la structuration de la filière touristique et la promotion des territoires sont les moteurs de ce contrat qui a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2022.</p>		

La planification territoriale

Le SCoT rural du Pays

Le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois est compétent sur la question de la planification, depuis le transfert de l'élaboration du schéma de cohérence par les intercommunalités en 2016.

Cela permet au territoire de s'appuyer sur une structure unique pour s'occuper à la fois :

- du développement local (problématiques de l'opportunité et de l'intérêt, du rayonnement et du fonctionnement),
- et de la planification territoriale (problématiques du dimensionnement, du foncier et de la desserte), dans une logique d'aménagement durable.

Lancé en janvier 2018, le SCoT rural est désormais en voie d'achèvement après la validation successive de l'état des lieux, du projet d'aménagement et de développement durable (2019) et du document d'orientations et d'objectifs (2020). Le SCoT rural a été ainsi arrêté le 31 mars 2021.

Au-delà de l'aspect normatif, le SCoT rural du Pays Loire Val d'Aubois incarne le projet de territoire à l'horizon 2040 et il se fonde en cela sur les piliers du développement durable.

AXE 1 – UN TERRITOIRE DE SOLIDARITÉ GAGE DE COHERENCE SOCIALE ET SPATIALE

OBJECTIF 1.1 - CONFORTER UNE ARMATURE TERRITORIALE STRUCTUREE EN QUATRE NIVEAUX DE POLARITES QUI RENFORCE L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1.2 – ORGANISER LA MOBILITE EN S'APPUYANT SUR L'ARMATURE TERRITORIALE ET LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET CAPITALISER SUR LES COMPLEMENTARITES URBAIN-RURAL

OBJECTIF 1.3 – EQUILIBRER LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE POUR CONFORTER L'ARMATURE TERRITORIALE

OBJECTIF 1.4 - PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTEE A L'OBJECTIF DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN ET A L'AMBITION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1.5 – ASSURER LE MAINTIEN DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

OBJECTIF 1.6 – PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT COMMERCIAL EQUILIBRE, EN VALORISANT LES POLARITES ET LEURS CENTRALITES

OBJECTIF 1.7 – MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

OBJECTIF 1.8 – CONFORTER L'ARMATURE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS ET LES PAYSAGES

AXE 2 – VALORISER LES RESSOURCES LOCALES POUR DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ET L'EMPLOI

OBJECTIF 2.1 – SOUTENIR ET VALORISER LES GRANDES FILIERES PRODUCTIVES DU TERRITOIRE

OBJECTIF 2.2 – CONFORTER L'ECONOMIE PRESENTIELLE ET TOURISTIQUE

OBJECTIF 2.3 – CAPITALISER SUR LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

OBJECTIF 2.4 – ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DES FILIERES LOCALES ET PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA CROISSANCE VERTE ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIF 2.5 – VALORISER LES ESPACES ET ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

OBJECTIF 2.6 – FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES EN MATIERE DE POLITIQUES D'AMENAGEMENT

OBJECTIF 2.7 – ANTICIPER LES BESOINS D'AMENAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DES SECTEURS A VOCATION ECONOMIQUE

OBJECTIF 2.8 – OPTIMISER LA QUALITE DES ESPACES ECONOMIQUES

OBJECTIF 2.9 – FAIRE DU PAYSAGE LA PIERRE ANGULAIRE DE LA POLITIQUE DU PAYS

OBJECTIF 2.10 – ACCOMPAGNER LES PAYSAGES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

AXE 3 – UN TERRITOIRE ATTRACTIF

OBJECTIF 3.1 – REVITALISER LES CENTRES-BOURGS

OBJECTIF 3.2 – GARANTIR UN DEVELOPPEMENT URBAIN COMPATIBLE AVEC LES QUALITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

OBJECTIF 3.3 – VALORISER LES PAYSAGES COMME RESSOURCE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LE TOURISME

OBJECTIF 3.4 – PRESERVER L'ARMATURE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 3.5 – PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU SOUS TOUTES SES FORMES

OBJECTIF 3.6 – CONTRIBUER A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 3.7 – PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET LES NUISANCES DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN

OBJECTIF 3.8 – DECOUVRIR LES PAYSAGES DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

OBJECTIF 3.9 – PERENNISER LES SITES

Ces objectifs sont traduits en 70 prescriptions et 21 recommandations.

ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Cet état exhaustif a été réalisé en conformité avec la circulaire ministérielle n°6231-SG du 20 novembre 2020. Il s'efforce d'être le plus complet possible sur la situation du territoire au moment du lancement du contrat.

L'inventaire est alimenté par les données produites par le Pays Loire Val d'Aubois, à travers le pilotage de divers dispositifs de développement ainsi que par le biais des études sectorielles qu'il a réalisées ces dernières années.

Les données renseignées pour cet état de départ pourront être actualisées en fin de contrat ce qui permettra de mesurer les efforts engagés en faveur du développement durable.

Energie et climat																									
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	110 millions de tonnes/an de CO ₂ 4 000 tonnes/an/habitant de CO ₂ Source : d'après agenda 21 local (2010)																								
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	Pas de donnée, mais 77% de la consommation d'énergie des ménages est consacré au chauffage du logement Source : étude pré-opérationnelle OPAH (2014)																								
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)	Eolien : 0 (mais 1 projet à l'étude) Solaire : 2,5 millions kw/an (centrale à Sancoins) Hydro-électricité : 0 Méthanisation : 0 (mais un projet en cours à Sancoins) Biomasse (bois) : 0,9 million kw/an (chaufferie à Sancoins et Jouet) Source : SMPLVA																								
Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	Pas de donnée																								
Rénovation énergétique <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises • Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquettes du DPE • Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée • Nombre d'artisans et d'entreprises certifiés RGE sur le territoire 	Pas de donnée / 58% du parc locatif privé et 43% du parc occupé en propriété sont classés en catégories F et G (les pires classes du DPE) Source : étude pré-opérationnelle OPAH (2014) Pas de donnée <table border="1"> <thead> <tr> <th>Classes DPE</th> <th>Propriétaires occupants</th> <th>Locataires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classe A</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Classe B</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Classe C</td> <td>400</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>Classe D</td> <td>1 600</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>Classe E</td> <td>3 000</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td>Classe F</td> <td>2 500</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td>Classe G</td> <td>1 400</td> <td>600</td> </tr> </tbody> </table> Source : d'après l'étude pré-opérationnelle OPAH (2014) Pas de donnée 13 entreprises Source : renoenergie.fr & faire.gouv.fr (2021)	Classes DPE	Propriétaires occupants	Locataires	Classe A	0	0	Classe B	0	0	Classe C	400	50	Classe D	1 600	200	Classe E	3 000	600	Classe F	2 500	600	Classe G	1 400	600
Classes DPE	Propriétaires occupants	Locataires																							
Classe A	0	0																							
Classe B	0	0																							
Classe C	400	50																							
Classe D	1 600	200																							
Classe E	3 000	600																							
Classe F	2 500	600																							
Classe G	1 400	600																							
État des systèmes de chauffage <ul style="list-style-type: none"> • Nombre estimé de chaudières à fioul • Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage très émetteurs de particules fines (par exemple : inserts, poêle et chaudières à bois installés avant 2002) • Existence de réseaux de chaleur et de leur combustible (part d'énergie renouvelable) • Mode de chauffage des grands équipements collectifs du territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics 	3 700 (30% des résidences principales) 2 960 (24% des résidences principales) Source : d'après l'étude pré-opérationnelle OPAH (2014) Oui / 2 chaufferies collectives à plaquettes forestières (Sancoins et Jouet) Source : SMPLVA Gaz en très grande majorité et bois pour partie (piscine, gymnase, EHPAD et écoles de Sancoins) Source : SMPLVA																								

Mobilité	
Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélo sécurisés	<ul style="list-style-type: none"> • 196 kilomètres de boucles cyclables balisés sur des routes départementales à faible trafic • 35 kilomètres de véloroute « Loire à vélo » en site propre dans le Val de Loire Berrichon (grand itinéraire cyclable européen) Source : SMPLVA
Existence de pôle(s) multimodal(aux)	Non / Une gare ferroviaire à La Guerche autorisant la formule vélo + train (y compris pour les cyclotouristes Loire à vélo) Source : SMPLVA
Existence de zone(s) à faible émission	Non Source : SMPLVA
Existence de voies réservées au covoiturage	Non / 10 aires de stationnement aménagées pour le covoiturage sur le territoire (dans 10 communes) Source : plan de mobilité rural (2020)
Automobile <ul style="list-style-type: none"> • Part des véhicules hybrides ou électriques dans le parc des collectivités et dans le parc privé • Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public 	Pas de donnée 13 sur le territoire (dans 13 communes) Source : SDE18 (2020)
Part des véhicules bas carbone dans la flotte des transports collectifs	0% Source : SMPLVA
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100% / Transport régional Rémi : 3 lignes régulières dont 2 par la route et 1 par le fer + service de transports à la demande Source : plan de mobilité rural (2020)

Traitement des déchets / Economie circulaire	
Tonnage de déchets produits par le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • 10 500 tonnes (collectées en porte à porte et en déchetterie) • Le territoire du SMIRTOM est labellisé zéro déchet et zéro gaspillage depuis 2017 par l'ADEME • Baisse de 2% des déchets collectés en porte à porte entre 2015 et 2016 Source : SMIRTOM Saint Amandois (2018)
Etat des équipements de tri au regard des normes	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des ordures ménagères par 4 types de bac (emballages, verre, papiers-journaux, déchets après tri) • Don de 1 à 2 composteurs par foyer pour les fermentescibles • 3 types de collectes sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - collecte robotisée - collecte traditionnelle par camions de 26 tonnes ou mini-bennes - collecte en conteneur grande capacité, pour certaines zones agglomérées ou difficile d'accès • Fréquence de collecte : <ul style="list-style-type: none"> - tous les 15 jours pour les ordures ménagères et les emballages - une fois par mois pour le verre et les papiers-journaux Source : SMIRTOM Saint Amandois (2020)
Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et pour les logements collectifs	Pas de donnée
Taux de tri sélectif par filière	46,2% / 11 900 tonnes triées et recyclées Source : SMIRTOM Saint Amandois (2018)

Agriculture et alimentation locale	
Existence d'un projet alimentaire de territoire	Non / 1 point de vente collectif de produit locaux (Nérondes) et 1 projet de point de distribution de produits frais 7/7 et 24/24 (Sancoins) + 8 marchés de plein vent sur le territoire Source : SMPLVA (2020)
Nombre d'exploitations agricoles	331 (sur le territoire) Source : diagnostic SCoT (2018)
Nombre de producteurs vendant en circuit court / de marchés de producteurs ou d'AMAP	35 producteurs (productions végétales, animales et transformées) Source : SMPLVA (2020)
Surface agricole utile du territoire	70 745 hectares (78% de la superficie du territoire) Source : diagnostic SCoT (2018)
Surfaces agricoles et nombre d'exploitations engagées dans des démarches de labellisation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • 650 hectares en conversion au mode bio Source : SMPLVA (2021) <ul style="list-style-type: none"> • 15 exploitations en agriculture biologique Source : diagnostic SCoT (2018)
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	Pas de donnée

Actions en matière de biodiversité	
Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aires de protection des captages, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Natura 2000 : 9 881,5 hectares (16 communes) • ZNIEFF I : 1 399 hectares (15 communes) • ZNIEFF II : 11 422 hectares (13 communes) • 1 réserve nationale (1 900 hectares, 2 communes) et 1 ENS (86 hectares, 1 commune) • 3 sites en gestion CEN (88,5 hectares, 2 communes) Source : diagnostic SCoT (2018) / étude TVB (2014)
Part des cours d'eau en bon état (classé en catégories I ou II au titre de la continuité écologique)	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des cours d'eau (Aubois et Vauvise) dans l'arrêté liste 1 (conformément à l'article L.214-17 du Code de l'environnement) • 100% des cours d'eau en catégorie 2 • 100% des cours d'eau dans un état écologique jugé moyen (AELB - 2015) Source : DREAL CVL (2012) Source : fédération de pêche (2020) Source : diagnostic SCoT (2018)
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • 50 points de rupture de continuité écologique dus aux infrastructures de transport • 60 obstacles à l'écoulement des cours d'eau Source : diagnostic SCoT (2018)
Part des superficies forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	Pas de donnée
Surface de haies	1 900 hectares de haies bocagères Source : étude TVB (2014)
Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité	Oui / Atlas TVB du territoire (9 trames : 2 bleues, 5 vertes, 1 noire et 1 cultivée) – Rendu sous SIG (1/25000°) Source : étude TVB (2014)
Existence du label « Territoires engagés pour la nature »	Non
Existence du label « Terre saine »	Non

Lutte contre l'artificialisation des sols	
Etat d'avancement des PLUi	1 PLUi approuvé et 2 PLUi arrêtés en 2020 1 PLU arrêté en 2020 1 SCot arrêté en 2021 Source : SMPLVA
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans le document d'urbanisme	Pas de donnée
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	219,5 hectares d'espaces Naturels-Agricoles-Forestiers (NAF) consommés entre 2006 et 2016 Source : diagnostic SCoT (2018)
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	15 hectares de friches industrielles Source : SMPLVA (DOO SCoT rural - 2020)
Surfaces désartificialisées	Non Source : SMPLVA

Eau et assainissement	
Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes	<ul style="list-style-type: none"> • 22 stations de traitement des eaux usées dont 10 à mettre aux normes • 7 communes ne disposent pas d'un traitement collectif des eaux usées malgré leur décision Source : diagnostic SCoT (2018)
Taux de fuite des réseaux du territoire	Pas de donnée
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • 2 captages prioritaires pour le Cher (aires réparties sur 6 communes) • 13 captages d'adduction publique avec un périmètre de protection rapprochée Source : diagnostic SCoT (2018)
Couverture du territoire par un SAGE	<ul style="list-style-type: none"> • SAGE Yèvre-Auron (15 communes) • SAGE Allier aval (8 communes) Source : diagnostic SCoT (2018)




Plan des actions



PLAN DES ACTIONS

Les objectifs du contrat de relance et de transition écologiques s'inscrivent dans les volets du développement durable. Ils traduisent la déclinaison des enjeux du territoire sur la base de l'ensemble des items identifiés dans le projet de territoire, en donnant ainsi une cohérence générale au plan des actions de la mandature 2021-2026. Ce dernier a vocation à aider les investissements locaux portés par les acteurs publics et privés du territoire, selon le graphe des objectifs suivants :

Orientations	Axes	Mesures
1. Territoire de solidarité gage de cohérence sociale et spatiale	1. Accès à la santé et aux services publics	1. Structure d'exercice regroupé 2. Structure d'accueil petite enfance 3. Accueil extrascolaire et locaux jeunes 4. Résidence pour séniors 5. Accessibilité et offre de services au public 6. Domiciliation de l'intercommunalité
	2. Accès à la culture, l'éducation et les sports	7. Equipement de lecture publique 8. Salle de spectacle, d'enseignement artistique 9. Equipements sportifs et de loisirs 10. Equipements scolaires
	3. Revitalisation des centres bourgs	11. Aménagement des espaces publics 12. Revitalisation du centre-bourg des polarités
	4. Rénovation des logements	13. Lutte contre la vacance dans le parc des logements privés 14. Offre de logements locatifs publics sociaux 15. Offre de logements pour le jeune public
	5. Mobilité	16. Moyens de mobilité interne et externe pour les habitants 17. Solution de déplacement doux 18. Communication sur les offres de transports
	6. Réduction des inégalités sociales	19. Appui aux organisations et aux services caritatifs
2. Valorisation des ressources locales pour développer les activités et l'emploi	7. Développement économique	20. Foncier économique 21. Locaux d'activités 22. Filières locales 23. Insertion par l'activité économique
	8. Soutien aux commerces et à l'artisanat	24. Commerce de proximité 25. Artisanat de production et de services
	9. Economie circulaire	26. Collecte, tri et valorisation des déchets 27. Seconde chance des objets
	10. Aménagement et usages numériques	28. Implantation et développement du très haut débit 29. Usages numériques
	11. Tourisme durable et valorisation du patrimoine	30. Sauvegarde et valorisation du patrimoine 31. Actions et animations du pays d'art et d'histoire 32. Itinéraires doux 33. Sites et accueil touristiques 34. Hébergements touristiques
	12. Alimentation durable	35. Agriculture biologique 36. Diversification agricole et circuits alimentaires de proximité 37. Projet ou système alimentaire de territoire
3. Territoire attractif	13. Efficacité énergétique	38. Isolation des bâtiments publics et associatifs 39. Rénovation thermique du parc public social 40. Rénovation thermique du parc locatif privé 41. Eclairage public 42. Energies renouvelables 43. Conseils et informations
	14. Préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des paysages	44. Aménagement de la trame verte, bleue et noire 45. Gestion alternative des espaces publics 46. Biodiversité domestique 47. Soins à la faune sauvage 48. Pratiques agricoles 49. Qualité des paysages 50. Ressource en eau
	15. Traitement des friches et des terrains pollués	51. Requalification de friches bâties et foncières 52. Dépollution des terrains
	16. Lutte contre l'artificialisation des sols	53. Mise en œuvre du SCoT et des PLU / PLU

Le présent graphe se lit en appliquant le lien causal suivant :  Pour ..., il faut....

Orientation 1 : un territoire de solidarité gage de cohérence sociale et spatiale

Axe 1. L'accès à la santé et aux services publics

Mesures	Objectifs	Modalités
1. Structures d'exercice regroupé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire la fracture médicale en : <ul style="list-style-type: none"> - renforçant l'attractivité du territoire vis-à-vis des professionnels de santé et notamment les jeunes - améliorant le parcours de soins du patient en favorisant les actions de prévention et de promotion de la santé ▪ Accompagner les mutations en matière de pratique médicale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Localisation en zone carencée ou au bénéfice d'une zone carencée ▪ Définition d'objectifs et d'actions en matière d'exercice coordonné de prévention santé, formalisées pour l'ensemble des structures (hors Centres de Santé), dans le cadre d'un projet de santé des professionnels, mettant en avant les conditions de mutualisation et les attendus du regroupement en termes d'attractivité de la structure et d'amélioration de la prise en charge des patients.
2. Structures d'accueil petite-enfance (0-3 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre aux habitants de disposer des services de base ▪ Faciliter l'égalité d'accès à l'emploi des parents (femme, homme) ▪ Contribuer au lien social ▪ Offrir aux parents le choix entre différents modes de garde quelle que soit la situation géographique ▪ Répondre aux besoins de familles ayant des contraintes spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les conditions de gestion et d'ouverture de l'équipement ▪ Avis de la CAF
3. Accueil extrascolaire et locaux jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre aux habitants de disposer des services de base ▪ Faciliter l'égalité d'accès à l'emploi des parents (femme, homme) ▪ Contribuer au lien social ▪ Offrir des activités de loisirs aux jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Privilégier l'accueil périscolaire dans un bâtiment dédié ou dans une partie du bâtiment clairement identifiable et spécifiquement dédié ▪ Avis de la CAF
4. Résidence pour séniors	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des structures adaptées à la résidence de personnes du troisième âge, confortable et facile à vivre ▪ Disposer d'un habitat intermédiaire entre le maintien à domicile et l'EHPAD, incluant une offre d'accès aux loisirs, aux soins de bien-être 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention privilégiée sur les zones collectives (espace détente, restauration, salle de loisirs ou de gymnastique douce, salon de coiffure et d'esthétique, bibliothèque, etc.) ▪ Carence de l'offre privée ▪ Mode de fonctionnement de l'équipement à préciser (notamment l'ouverture potentiel au reste de la population pour les services collectifs)
5. Accessibilité et offre de services au public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutualiser les services aux publics et les services publics ▪ Proposer des structures adaptées à la population notamment en matière d'accès à des services « lointains » ▪ Simplifier les démarches des usagers ▪ Contribuer au lien social 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation d'au moins deux partenaires spécialisés dans le domaine de l'emploi, des prestations et de l'aide sociale ▪ Proposer un service d'une durée hebdomadaire de 24 heures au minimum par un agent spécialement formé (y compris par les organismes partenaires) ▪ Tout projet aura vocation à conforter les services publics ou autres déjà existants
6. Domiciliation de l'intercommunalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fortifier le fait intercommunal et mieux l'identifier sur le territoire ▪ Accompagner la montée en charge des communautés suite au développement des compétences prévues par la loi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation des sièges sociaux et des annexes dans les polarités de l'armature territoriale

Axe 2. L'accès à la culture, à l'éducation et aux sports

Mesures	Objectifs	Modalités
7. Equipements de lecture publique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compléter la couverture régionale en matière de lecture publique pour pallier des carences d'équipements sur certains territoires ▪ Favoriser l'adaptation et la montée en gamme des services rendus pour répondre aux besoins des habitants et à l'évolution des usages ▪ Affirmer le rôle des équipements de lecture publique comme des lieux support d'animation culturelle de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de création, faire la démonstration de l'opportunité du projet au regard du maillage existant accessible en vingt minutes ▪ Avantage aux projets s'inscrivant dans un réseau permettant la mutualisation des moyens financiers, humains, matériels (fonds documentaires) et d'équipements
8. Salle de spectacle, d'enseignement artistique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compléter le maillage du territoire en matière de lieu pour l'accueil et l'organisation de spectacle, d'enseignement (musique, danse, art dramatique) ▪ Améliorer l'offre et son accessibilité sur le territoire régional tout en favorisant un rayonnement intercommunal des équipements culturels ▪ Favoriser leur mise en réseau sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les carences en enseignement artistique ▪ Priorité au projet avec un rayonnement intercommunal ▪ Proposer un projet pédagogique de la structure ▪ Avantage aux projets de mise en réseau et de mutualisation des moyens financiers, humains, matériels et d'équipements
9. Equipements sportifs et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter les pratiques sportives et de loisirs pour tous ▪ Développer le lien social ▪ Contribuer à la prévention santé ▪ Participer à l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte du maillage existant et des besoins identifiés à travers les schémas techniques ▪ Encourager la mixité d'usages de l'équipement (pratiques en club, pratiques scolaires, accès libre) ▪ Intégrer dans les équipements des espaces de vie pour les clubs résidents (club house, salle de réunion)
10. Equipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir une offre éducative en milieu rural ▪ Participer à l'éducation des enfants ▪ Offrir des conditions optimales aux équipes éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis de la DSDEN

Axe 3. La revitalisation des centres bourgs

Mesures	Objectifs	Modalités
11. Aménagement des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer au renforcement du « vivre ensemble » en accompagnant l'aménagement de lieux de vie, de détente, de rencontres ▪ Renforcer l'animation sociale et commerciale des cœurs de villes et villages ▪ Valoriser les abords des espaces générant des flux touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cibler les espaces publics : <ul style="list-style-type: none"> - favorisant le lien social : espaces de rencontres, de détente ou de jeux, les jardins publics des espaces centraux. - supports d'une animation commerciale : halles ouvertes, terrasses, voies piétonnières commerçantes, places de marché qui seraient dédiées. - aux abords de sites à enjeux touristiques : abords des espaces patrimoniaux qui génèrent des flux touristiques, les espaces publics des villages labellisés plus beaux villages de France, les périmètres des secteurs sauvegardés, espaces publics aux abords de la Loire à vélos...
12. Revitalisation du centre-bourg des polarités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'attractivité du centre-bourg pour favoriser le lien social et la dynamique touristique le cas échéant ▪ Favoriser les démarches globales en faveur de la dynamisation des centres qui renforcent différentes fonctions urbaines (logements, commerces, espaces publics, activités économiques, services au public,...) ▪ Accompagner les solutions adaptées au tissu urbain : reconquête du bâti existant, renouvellement urbain,... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Priorité aux pôles intégrés dans le dispositif « petites villes de demain » ▪ Présentation d'un projet global (note technique et plan) ▪ Appui à l'animation (fonctionnement)

Axe 4. La rénovation des logements

Mesures	Objectifs	Modalités
13. Lutte contre la vacance dans le parc des logements privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une opération programmée d'amélioration de l'habitat ▪ Accompagner la rénovation de l'habitat privé par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Viser un objectif de sobriété énergétique avec gain minimal de 25% de performance énergétique pour les résidences principales et 35% pour les biens en location ▪ Organiser une délégation des compétences OPAH et PLH, des EPCI vers le syndicat de pays pour une action territoriale globale ▪ Appui à l'animation (fonctionnement)
14. Offre de logements locatifs publics sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir la réhabilitation et la création de nouveaux logements sociaux pour répondre à la demande locative ▪ Rendre attractifs des logements potentiellement délaissés, rendus vacants par leur inadaptation à la demande ▪ Renforcer la mixité sociale ▪ Maintenir ou créer de l'emploi dans le BTP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'intervention dans le bâti existant afin de limiter l'étalement urbain ▪ Viser un objectif de sobriété énergétique (atteinte de l'étiquette B ou à défaut gain de 100 Kwh/m²/an conjugué à l'atteinte de la classe énergétique C après travaux)
15. Offre de logements pour un public jeune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversifier et renforcer l'offre d'hébergement en direction des jeunes qui peuvent être confrontés dans leur parcours social à la problématique de la double résidence 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'intervention dans le bâti existant afin de limiter l'étalement urbain ▪ Viser un objectif de sobriété énergétique (atteinte de l'étiquette B ou à défaut gain de 100 Kwh/m²/an conjugué à l'atteinte de la classe énergétique C après travaux)

Axe 5. La Mobilité

Mesures	Objectifs	Modalités
16. Moyens de mobilité interne et externe pour les habitants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire l'usage de voiture individuelle ▪ Favoriser les solutions de transport à la demande, en auto-partage, en covoiturage ▪ Valoriser les modes de transport en commun dont le rail ▪ Accompagner les initiatives locales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser des véhicules peu émetteurs des GES voire au bilan carbone nul ▪ Selon les orientations issues du plan de mobilité rural
17. Solution de déplacement doux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les déplacements à vélo utilitaire ▪ Aménager des voies douces ▪ Développer l'électromobilité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon les prescriptions du SCoT et des documents d'urbanisme locaux
18. Communication sur les offres de transports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir et développer les services de transport en commun ▪ Mieux informer et communiquer sur les offres de transport du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à l'animation (fonctionnement) ▪ Selon les orientations issues du plan de mobilité rural

Axe 6. La réduction des inégalités sociales

Mesures	Objectifs	Modalités
19. Appui aux organisations et aux services caritatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les plus démunis par un soutien aux acteurs de terrain (locaux, véhicules, matériels, collecte et stockage-conservation de denrées, vêtements...) ▪ Maintenir le lien social (suivis sanitaire et administratif des populations fragiles...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Privilégier un déploiement ou un soutien dans les pôles de l'armature territoriale

Orientation 2 : valoriser les ressources locales pour développer les activités et l'emploi

Axe 7. Le développement économique

Mesures	Objectifs	Modalités
20. Foncier économique	<ul style="list-style-type: none"> Offrir aux entreprises des conditions optimales pour leur implantation ou leur développement Limiter les risques de concurrence entre les territoires en donnant la priorité au renouvellement et à la densification de l'existant, et en assurant une amélioration qualitative et environnementale des parcs d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un projet local de développement économique durable à l'échelle du territoire, en cohérence avec le SCOT Favoriser une démarche de développement durable pour l'aménagement du parc d'activités (gestion économe de l'espace, énergie, chantier, biodiversité, paysage, eau déplacements, services aux salariés et aux entreprises Pour un projet d'extension ou de création : justifier de la carence en foncier d'activité et d'une bonne accessibilité par les réseaux
21. Locaux d'activités	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une « chaîne immobilière » assurant le parcours résidentiel des entreprises avec une gamme de locaux d'activités adaptés pour permettre : <ul style="list-style-type: none"> l'accueil de nouvelles entreprises le développement des entreprises existantes. Soutenir la création et le développement des entreprises dans les pôles offrant une gamme de services aux entreprises et aux salariés suffisante, en développant des produits adaptés (services communs, conseil et réseaux inter-entreprises) 	<ul style="list-style-type: none"> Démonstration de l'opportunité du projet (analyse de l'offre et de la demande en immobilier d'entreprise sur le territoire, constat de carence de l'initiative privée) Bilan financier prévisionnel de l'opération, apprécié au regard des coûts d'investissement et d'exploitation sur 9 ans ou sur la durée du crédit-bail (gestion, entretien-maintenance du bâtiment) et des recettes escomptées Respect de la réglementation relative aux aides aux entreprises en vigueur Convention entre l'entreprise et la collectivité dans le cadre d'un crédit-bail
22. Filières locales	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le tissu industriel du Val d'Aubois Favoriser la transmission des savoir-faire locaux Valoriser les ressources territoriales Encourager la recherche et le développement 	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la réglementation relative aux aides aux entreprises en vigueur
23. Insertion par l'activité économique	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficultés et handicapées Aider les entreprises locale de l'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier des domaines d'activités faisant sens par rapport aux enjeux du territoire (économie circulaire, alimentation, services aux personnes...)

Axe 8. Le soutien au commerce et à l'artisanat

Mesures	Objectifs	Modalités
24. Commerce de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux habitants de disposer des services de base (alimentation notamment) Maintenir des emplois non délocalisables Contribuer au lien social Favoriser les activités commerciales sédentaires et non sédentaires (livraisons en tournées) 	<ul style="list-style-type: none"> Avis de la chambre consulaire sur la viabilité économique et l'absence de concurrence avec des entreprises existantes pour les projets publics
25. Artisanat de production et de services	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux entrepreneurs de réaliser un saut technologique en matière de production et de transformation (matériels, machines-outils...) Pérenniser les activités de services aux personnes et aux entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager l'agrément RGE pour les entreprises du bâtiment Aider en priorité les filières de l'économie résidentielle (alimentation, construction, mécanique générale par exemple)

Axe 9. L'économie circulaire

Mesures	Objectifs	Modalités
26. Collecte, tri et valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Aider les investissements nécessaires à l'optimisation du tri, la valorisation et le traitement des déchets collectés Ouvrir si possible de nouvelles collectes séparatives y compris de « niche » (informatique domestique, téléphonie mobile...) Réduire les déchets à la source Aider les entreprises locales participant au recyclage des déchets industriels et banaux 	<ul style="list-style-type: none"> Avis de l'ADEME Respect du plan régional Respect de la réglementation relative aux aides aux entreprises en vigueur
27. Seconde chance des objets	<ul style="list-style-type: none"> Encourager des solutions alternatives pour donner une seconde chance aux objets jetés en déchetterie 	<ul style="list-style-type: none"> Avis de l'ADEME Respect du plan régional

Axe 10. L'aménagement et les usages numériques

Mesures	Objectifs	Modalités
28. Implantation et développement du très haut débit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre la fracture numérique ▪ Accompagner le développement de la dématérialisation des procédures ▪ Atteindre une couverture maximale de la population du territoire en THD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les projets de réseau de communications électroniques prioritairement par fibre optique à l'abonné (entreprises et habitants) ▪ Accompagner la montée en débit sur réseau cuivré dans une logique de complément de la fibre ▪ Développer les solutions radio ou satellite dans les zones mal desservies
29. Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir le développement des usages numériques à destinations des particuliers et des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Privilégier les pôles de l'armature territoriale pour fixer et développer les nouveaux usages (espace de coworking notamment)

Axe 11. Le tourisme durable et la valorisation du patrimoine

Mesures	Objectifs	Modalités
30. Sauvegarde et valorisation du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter le patrimoine historique, architectural et bâti du territoire y compris ses réseaux (voie d'eau par exemple) ▪ Favoriser la promotion de la qualité architecturale et paysagère des patrimoines locaux dans un objectif de mise en tourisme et en culture ▪ Conserver la mémoire locale, les traces des techniques constructives et des matériaux traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis préalable du CAUE du Cher pour les immeubles et les sites non protégés ▪ Avis du STAP pour les monuments et les sites protégés ▪ Appui souhaitable d'une maîtrise d'œuvre pour tout projet nécessitant une intervention d'ordre structurelle sur le bâtiment de manière à assurer sa pérennité
31. Actions et animations du Pays d'art et d'histoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une médiation sur le territoire pour : <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la culture et la connaissance du patrimoine local (signalétique par exemple) - renforcer l'apprentissage par l'expérience ▪ Encourager le développement de projet par et/ou avec les publics (jeunes, habitants, associations...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre de la convention PAH ▪ Avis de la DRAC ▪ Avis des partenaires en matière de communication ▪ Appui à l'animation (fonctionnement)
32. Itinérances douces	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la pratique de la randonnée sous toutes ses formes (à pied, à cheval, à vélo en bateau) ▪ Aménager, équiper et développer les itinéraires en proposant une chaîne de services et de structures qualifiés, respectueuse des normes et des standards 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des référentiels de qualité ▪ Prise en compte des guides techniques d'aménagement ▪ Numérisation des itinéraires sous SIG
33. Sites et accueils touristiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser un accueil touristique de qualité à l'échelle de la destination touristique locale ▪ Maintenir et créer des emplois non délocalisables ▪ Renforcer l'attractivité des sites patrimoniaux naturels et culturels en misant sur la qualité, l'innovation, la diversification des activités et des produits 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire une étude de faisabilité économique pour les sites touristiques ▪ Encourager la labellisation « accueil vélo » pour les sites proches d'un itinéraire touristique cyclable balisé ▪ S'appuyer sur le futur Office de Tourisme intercommunautaire <i>Loire en Berry</i>
34. Hébergements touristiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir un accueil et un hébergement touristique adapté aux visiteurs (hôtellerie de plein air et hébergements insolites notamment pour la clientèle en itinérance) ▪ Améliorer l'offre classique (hôtellerie traditionnelle et meublés de tourisme notamment avec une offre de loisirs actifs et de découverte du territoire) ▪ Renforcer l'impact et améliorer le produit de la taxe de séjour 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des référentiels de qualité ▪ S'appuyer sur le futur Office de Tourisme intercommunautaire <i>Loire en Berry</i> ▪ Respect de la réglementation relative aux aides aux entreprises en vigueur

Axe 12. L'alimentation durable

Mesures	Objectifs	Modalités
35. Agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintenir l'emploi agricole non délocalisable▪ Concourir à la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de l'air et des paysages▪ Amplifier le rythme de conversion des surfaces à l'agriculture biologique et conforter les surfaces converties	<ul style="list-style-type: none">▪ Priorité aux investissements de production▪ Attestation d'engagement en mode d'agriculture biologique ou certification AB en cours
36. Diversification agricole et circuits alimentaires de proximité	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintenir et favoriser l'emploi agricole▪ Développer de la valeur ajoutée▪ Limiter le transport des produits▪ Favoriser la traçabilité des produits▪ Renforcer le lien entre producteurs et consommateurs▪ Approvisionner les cantines scolaires et la restauration collective locale	<ul style="list-style-type: none">▪ Priorité aux investissements relatifs à la transformation et à la commercialisation (matériels, locaux de vente)▪ Investissements de production liés à une diversification ou relatifs à une niche économique
37. Projet ou système alimentaire de territoire	<ul style="list-style-type: none">▪ Promouvoir l'image des territoires à travers des produits de terroir▪ Répondre à l'attente des citoyens en matière d'alimentation durable et de santé▪ Concourir à la préservation de terres arables, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de la biodiversité via des modes de production agro-écologiques et respectueux	<ul style="list-style-type: none">▪ Associer la structure en charge du pilotage PAT/SAT à l'échelon régional

Orientation 3 : un territoire attractif

Axe 13. L'efficacité énergétique

Mesures	Objectifs	Modalités
38. Isolation des bâtiments publics et associatifs	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer les émissions de GES des bâtiments et leur consommation énergétique Réduire les consommations énergétiques et les charges de fonctionnement des collectivités et des associations Développer l'emploi local dans le secteur du bâtiment et la montée en compétences des métiers de l'acte de construire dans le domaine de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de tout le patrimoine des collectivités et des associations (école, restaurant scolaire, bâtiments administratifs de la mairie, ateliers municipaux, salle des fêtes, salle associative, équipements sportifs, logement locatif...) Réalisation d'une étude thermique selon cahier des charges régional (ADEME-RCVL) Financement des dépenses d'isolation et de ventilation et des travaux induits Viser un objectif de sobriété énergétique (atteinte de l'étiquette B ou à défaut gain de 100 Kwh/m²/an conjugué à l'atteinte de la classe énergétique C après travaux)
39. Rénovation thermique du parc public social	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer l'émission de gaz à effet de serre Réduire les consommations énergétiques et diminuer la quittance de loyers pour le locataire Renforcer l'attractivité des logements pour éviter leur désaffectation Développer l'emploi local dans le secteur du bâtiment et la montée en compétences des métiers de l'acte de construire dans le domaine de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Viser un objectif de sobriété énergétique (atteinte de l'étiquette B ou à défaut gain de 100 Kwh/m²/an conjugué à l'atteinte de la classe énergétique C après travaux) Le bailleur social doit assurer autant que possible une baisse de la quittance de loyer augmente (réduction des dépenses énergétiques)
40. Rénovation thermique du parc locatif privé	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer l'émission de gaz à effet de serre Réduire les consommations énergétiques et maintenir l'attractivité des logements Diminuer la quittance de loyers pour le locataire Améliorer la qualité et le confort des logements Développer l'emploi local dans le secteur du bâtiment et la montée en compétences des métiers de l'acte de construire dans le domaine de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Viser un objectif de sobriété énergétique (atteinte de l'étiquette B ou à défaut gain de 100 Kwh/m²/an conjugué à l'atteinte de la classe énergétique C après travaux) Conventionnement des logements
41. Eclairage Public	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la consommation en énergie et d'émission de gaz à effet de serre Suppression et remplacement de matériels énergivores et de luminaires inadaptés Contribution à la préservation de la trame noire 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire à minima par 2 les consommations d'énergie par rapport à la situation initiale Encourager une extinction nocturne entre 23 heures et 5 heures du matin
42. Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> Pour la filière bois-énergie - Favoriser une gestion durable et concertée de la ressource forestière et bocagère - Stimuler l'émergence de la demande « bois » - Renouveler la ressource bois - Créer de l'emploi local 	<ul style="list-style-type: none"> Cibler en particulier : la transformation, le stockage-conditionnement et la distribution ainsi que les réseaux de chaleur Respect de la réglementation relative aux aides aux entreprises en vigueur Exploiter la ressource soumise à plan de gestion-Bois certifiés FSC et PEFC
	<ul style="list-style-type: none"> Pour la filière méthanisation agricole - Valoriser les effluents de l'élevage et les sous-cultures - Réduire les déchets et l'empreinte carbone - Créer de l'emploi local 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de raccordement au réseau de gaz existant Intégrer l'équipement dans son environnement Respect de la réglementation relative aux aides aux entreprises en vigueur Bannir l'emploi des cultures alimentaires
	<ul style="list-style-type: none"> Pour la filière photovoltaïque - Profiter du bon gisement solaire local - Privilégier une production raccordée au réseau 	<ul style="list-style-type: none"> Priorité à l'installation de centrales Selon les prescriptions du SCoT et des documents d'urbanisme locaux
	<ul style="list-style-type: none"> Pour la filière éolienne - Optimiser le gisement de vent 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de raccordement au réseau électrique existant Selon les prescriptions du SCoT et des documents d'urbanisme locaux
	<ul style="list-style-type: none"> Pour la filière géothermie - Stimuler l'émergence de la demande « géothermie sur sondes verticales » - Créer de l'emploi local 	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir sur tout type de bâtiments (construction, rénovation ou dans le cadre d'une réfection des équipements de chauffage et/ou rafraîchissement) Respect de la réglementation relative aux aides aux entreprises en vigueur
43. Conseils et informations	<ul style="list-style-type: none"> Animer un point d'information (permanence) auprès des habitants et des décideurs (économiques et politiques) pour conseiller sur les choix énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'animation (fonctionnement)

Axe 14. La préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des paysages

Mesures	Objectifs	Modalités
44. Aménagement de la trame verte, bleue et noire	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la circulation des espèces par la structuration d'un réseau de corridors écologiques sur le territoire Maintenir et développer la biodiversité locale Favoriser l'appropriation des enjeux de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les préconisations du DOCOB en site Natura 2000, les plans de gestions existants ailleurs Avis des partenaires en matière de communication
45. Gestion alternative des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> Réduire l'impact des pratiques des collectivités sur la biodiversité Améliorer les pratiques de gestion favorables à la biodiversité (exemplarité) Diminuer la consommation d'intrants sur les espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> Cibler les objectifs en matière de : <ul style="list-style-type: none"> Economie d'eau Limitation des phytosanitaires Gestion extensive des surfaces enherbées Taille douce de haies et des arbres Gestion et recyclage des déchets verts
46. Biodiversité domestique	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la diversité génétique des espèces domestiques régionales Pérenniser les races en voie de disparition par la maîtrise de la dérive génétique et de la consanguinité Valoriser un élément d'identité patrimoniale 	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les actions allant dans le sens de la stabilisation d'une variété ou d'une race à la valorisation économique et pédagogique dans le cadre de démarches individuelles ou collectives
47. Soins à la faune sauvage	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et développer la biodiversité régionale Former et sensibiliser les particuliers et les professionnels Soigner la faune sauvage autochtone (oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens) 	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la réglementation relative aux aides aux entreprises en vigueur
48. Pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Réduire l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité et l'eau Diminuer la consommation d'intrants sur les espaces agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Cibler les objectifs aux pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, aux techniques douces d'entretien des haies et d'éléments arborés, à la protection de la faune et l'économie d'eau Respect de la réglementation relative aux aides aux entreprises en vigueur
49. Qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la qualité des paysages et la préservation d'un patrimoine naturel et culturel vivant Préserver et mettre en valeur les paysages du Val de Loire, du Val d'Allier et de la vallée de Germigny 	<ul style="list-style-type: none"> Charte paysagère Avis des partenaires en matière de communication
50. Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> Mettre aux normes les assainissements collectifs défaillants ou dont la capacité de traitement est insuffisante Protéger les captages AEP des sources de pollution directe et indirecte 	<ul style="list-style-type: none"> Selon les préconisations SDAGE et SAGE Avis de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Axe 15. Le traitement des friches et des terrains pollués

Mesures	Objectifs	Modalités
51. Requalification de friches bâties et foncières	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'artificialisation des sols Préserver la trame verte et bleue et les espaces agricoles Ralentir les émissions de GES par diminution des déplacements Diminuer les coûts de VRD liés à l'étalement 	<ul style="list-style-type: none"> Définir le scénario de réutilisation après requalification (type d'activité accueillie : vocation économique, vocation résidentielle, loisirs...)
52. Dépollution des terrains	<ul style="list-style-type: none"> Traiter le passif environnemental des terrains abandonnés par l'industrie Supprimer les dangers potentiels pour l'homme, l'eau et les ressources disponibles et exploitables à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser le recensement des sites Basias et Basol Préciser les techniques de dépollution (in situ, hors site, sur le site, en confinement) Production d'une note sur les scénarios d'évolution du site après « remise à niveau » et les types d'activités qu'il sera possible d'accueillir : économie, résidentiel, agriculture

Axe 16. La lutte contre l'artificialisation des sols

Mesures	Objectifs	Modalités
53. Mise en œuvre du SCoT et des PLUi/PLU	<ul style="list-style-type: none"> Adopter le schéma de cohérence et les plans locaux d'urbanisme en cours de finalisation Encourager les communes non pourvues à se doter d'outils de planification 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une animation dédiée (fonctionnement)

INDICATEURS GÉNÉRAUX ET THÉMATIQUES

En complément de l'état des lieux écologique, il est proposé de fournir des données évaluatives et des indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation du contrat sur la durée, et son inscription dans une démarche de développement durable. Ces données constitueront le terreau de l'évaluation du contrat de relance et de transition écologique.

Niveau de réalisation du contrat

Ces critères généraux servent à apprécier la réalisation du contrat par une approche quantitative et comparative. Ils donnent une première impression quant au comportement du contrat.

Critères	Unités de mesure
Montant des crédits obtenus (a)	En €
Montant des crédits utilisés (b)	En €
Taux d'engagement (=b/a)	En %
Montant des crédits versés (c)	En €
Taux de mandatement (=c/b)	En %
Dossiers déposés	En nombre
Subvention moyenne par opération	En €
Répartition thématiques des dossiers	En nombre et en % selon les volets du CRTE
Répartition thématiques des financements alloués	En nombre et en % selon les volets du CRTE

Mode d'acquisition des données : mise en place d'un tableau de bord du contrat

Appréciation de la relance

Ces critères spécifiques ont vocation à mesurer l'impact de chaque opération menée dans le contrat, par une approche qualitative permettant d'évaluer autant que possible l'atteinte des objectifs de relance et de transition.

Relance économique	
Critères	Unités de mesure
Emplois créés	Nombre d'équivalent temps plein
Emplois confortés	Nombre d'équivalent temps plein

Mode d'acquisition des données : par les porteurs de projet au moment du dépôt de leur dossier

Relance sociale	
Critères	Unités de mesure
Lutte contre l'exclusion sociale	Nombre d'heures en clauses d'insertion dans les marchés publics
Inclusion sociale	Nombre de services créés ou maintenus
Lien social	Capacité d'accueil moyenne journalière dans les équipements collectifs

Mode d'acquisition des données : par les porteurs de projet au moment du dépôt de leur dossier

Appréciation de la transition écologique

Ces critères spécifiques ont vocation à mesurer l'impact carbone et l'empreinte écologique des aménagements aidés au service de la transition portée par le contrat. Ils permettront d'apprécier le niveau de la transformation engagée sur le territoire.

Gestion économe des sols	
Critères	Unités de mesures
Bâtiments construits	Nombre de bâtiments et surfaces construites en m ²
Bâtiments aménagés	Nombre de bâtiments et surfaces réhabilités en m ²
Surfaces neuves créées	En hectares
Surfaces existantes réaménagées	En hectares

Mode d'acquisition des données : par la lecture des aspects techniques de chaque opération (dont le permis de construire)

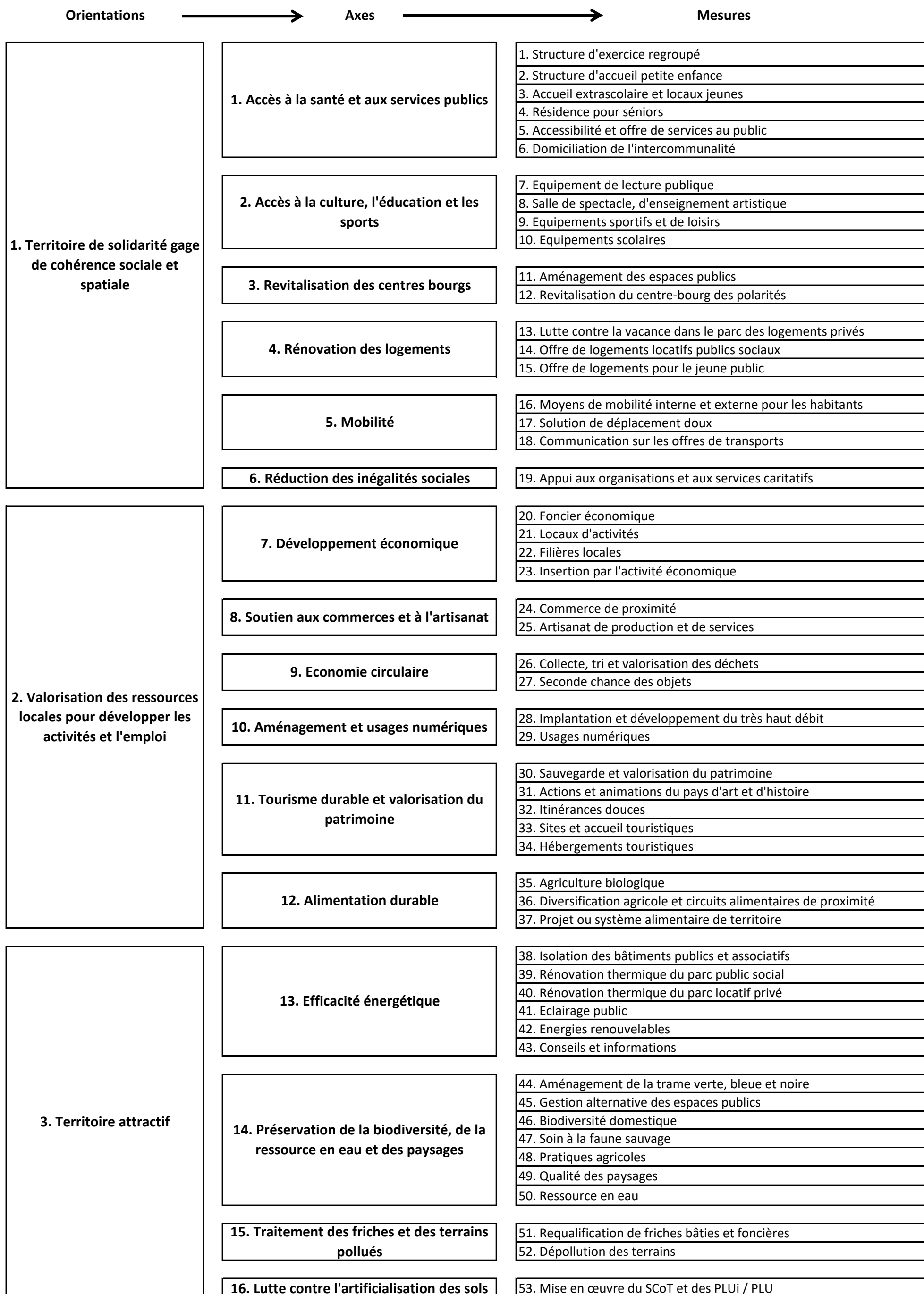
Efficacité et maîtrise énergétique	
Critères	Unités de mesures
Quantité d'énergie économisée	En kwh/an
Quantité de gaz à effet de serre évitée	En kgeqCO ₂ /an
Surfaces d'isolants posés (parois opaques et menuiseries)	En m ²

Mode d'acquisition des données : par les documents mis au point par la maîtrise d'œuvre de chaque opération

Protection de la biodiversité	
Critères	Unités de mesures
Végétalisation des terrains	Nombre d'arbres plantés ou conservés
Maintien ou création de corridors	Linéaire de haies planté ou conservé en km
Mesures compensatoires prises	En nombre

Mode d'acquisition des données : par les documents mis au point par la maîtrise d'œuvre de chaque opération (dont les plans du projet)

Graphe des objectifs



→ Pour ..., il faut....